

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
de
CHATEAU - THIERRY
(Aisne)

1865

CHATEAU - THIERRY
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE RENAUD

Editeur de « l'Echo de l'Aisne »

MDCCLXV



f



**La Société laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions
émises par lui dans les Rapports**



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

et Archéologique

DE CHATEAU-THIERRY



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1865

SÉANCE DU 13 JANVIER 1865.

L'an mil huit cent soixante-cinq, le vendredi 13 janvier, la Société historique et archéologique de Château-Thierry s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. Usson, Hachette, d'Amécourt, Chauvac de la Place, Delorme, Demoncy, de Rougé, Gourmain, Guilliot, Harant, Mayeux, Périn, Petit, Pignon, Proulle, Renaud, Souliac.

Dès le début de la séance, M. Usson remet la présidence aux mains de M. Hachette, élu pour l'exercice 1865.

M. Périn, archiviste, chargé des fonctions de trésorier en l'absence de M. Bénard, met sous les yeux de la Société l'état des recettes et des dépenses pendant les quatre mois d'existence de la Société, exercice 1864. Cet état est approuvé.

M. Gourmain, secrétaire, fait remarquer qu'il n'y a point lieu d'exposer aujourd'hui le Rapport annuel sur l'état et les travaux de la Société; ce Rapport, aux termes de l'article 40 du Règlement, ne devant être fait qu'à la séance publique et solennelle qui doit être tenue une fois l'an. M. le Secrétaire ajoute qu'il n'y a point lieu de regretter cette erreur inscrite à l'ordre du jour : jusqu'ici nous avons peu vécu, nous nous sommes définitivement organisés, nous avons reçu notre approbation officielle, nous avons commencé des travaux qui vont, espérons-le, entrer en plein essor, et nous donneront

une matière suffisante pour la séance solennelle à laquelle nous ajourne notre Règlement.

M. le Président fait remarquer la trop rare présence du trésorier et demande s'il ne serait pas opportun de lui adjoindre un vice-trésorier dans la personne de M. Périn, archiviste, dont le zèle digne d'éloge ne fait jamais défaut. Cette proposition est acceptée, et M. Périn est nommé vice-trésorier.

M. le Président fait savoir qu'il s'est édifié auprès d'hommes spéciaux sur l'impulsion la plus avantageuse à donner aux travaux de la Société; il fait remarquer la nécessité de publier quelque travail intéressant pour fixer l'attention de M. le Ministre et mériter l'allocation annuelle qui ne s'accorde qu'aux Sociétés jugées dignes de cette faveur. Il est d'avis de presser l'impression du Bulletin, et se propose avec M. d'Amécourt de faire à Paris les démarches qu'on jugerait utiles et opportunes.

M. Gourmain fait observer qu'une commission d'impression a été nommée, qu'à elle seule paraîtrait incomber le soin de cette mesure; malgré cette observation, MM. Hachette et d'Amécourt sont chargés de prendre les renseignements nécessaires pour aboutir à l'impression et choisir le format du futur Bulletin de la Société.

On procède ensuite à l'élection de MM. Barbey, Gilquin, Herbert et Chevalier, comme membres correspondants. M. le Président propose de voter sur ces admissions « in globo »; la Société réclame le scrutin divisionnaire : MM. Barbey, Gilquin, Herbert et Chevalier sont admis successivement, en qualité de membres correspondants.

M. Souliac dépose sur le bureau un certain nombre de médailles d'argent trouvées à Mont-Saint-Père, et les soumet à l'examen de la Société; après cette communication qui n'a pas d'autre suite, la séance est levée.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1863.

PRÉSIDENT DE M. SOULIAC, VICE-PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Souliac, vice-président; Usson, archiprêtre, l'abbé Chevalier, Delorme, Harant, l'abbé Hilaire, Lemoult, Mayeux, Périn, l'abbé Pignon et Renaud.

M. Hachette, président, et M. l'abbé Gourmain, secrétaire, ayant adressé leurs excuses de ne pouvoir assister à cette séance, en leur absence, M. Souliac, vice-président, prend la présidence, et M. Renaud, vice-secrétaire, tient la plume.

La séance déclarée ouverte, M. Usson, archiprêtre de Château-Thierry, doyen des membres présents, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion; ce procès-verbal est adopté.

M. Périn, vice-trésorier, archiviste, donne communication de son Rapport sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1864; aucune réclamation n'est faite, et les comptes du trésorier sont approuvés à l'unanimité (Suit le Rapport, page 35).

L'assemblée vote ensuite sur l'admission de deux nouveaux membres correspondants, MM. Encelain, avoué, et Cotté, artiste vétérinaire, à Château-Thierry; tous deux reçus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, un membre émet le vœu qu'au plus tôt, proposition soit faite par l'assemblée et soumise à l'autorité, pour que le nombre des membres titulaires puisse être augmenté, en le portant de 30 à 50. Vu le petit nombre de membres présents, rien n'est décidé à cet égard.

Plusieurs membres expriment des regrets sur l'absence de tout travail accompli, et de toute décision relativement au Bulletin de la Société, publication dont l'urgence est incontestable; on espère qu'il verra bientôt le jour.

M. Harant offre à la Société un bel exemplaire de la *Statistique du Département de l'Aisne*, par M. J.-B.-L. Brayer, chef de bureau à la Préfecture, deux volumes gr. in-4°. En faisant cette offre, le désir est exprimé par le donataire et bon nombre de ses collègues de voir la Société en possession

assurée d'un local convenable où se puissent mettre les livres, objets et curiosités que la Société peut recevoir.

Diverses pièces de monnaie, dont une romaine et des premiers siècles de l'ère chrétienne, sont également offertes à la Société par M. l'abbé Chevalier, au nom de Mgr Baudichon, évêque de Basile, membre de la Société. La pièce romaine, à l'effigie d'Antonin le Pieux (138 à 161) a été trouvée à Reims ; les autres pièces proviennent de fouilles faites pour les fondations de la maison appartenant à M. Petit, couvreur, située rue Racine, où il y avait autrefois une église et un cimetière ; ces pièces étaient placées près d'ossements humains et adhéraient entre elles par l'oxyde de cuivre. Un Rapport spécial précisera à quelle époque et à quel pays elles appartiennent. — Livres et pièces de monnaie sont acceptés avec remerciement.

M. Mayeux, d'Etampes, présente M. Moulin, propriétaire à Château-Thierry, comme membre correspondant.

L'assemblée se sépare en parlant des sépultures trouvées à Mont-Saint-Père sépultures dont l'importance a été, semble-t-il, grandement exagérée, et aussi des dents d'éléphant fossile, apportées à la séance par M. l'abbé Pignon et provenant des gravières de Mézy-Moulins.

La séance est levée.

SÉANCE DU 10 MARS 1865.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Mgr l'évêque de Basile, l'abbé Buiette, Barbey, l'abbé Chevalier, Cotté, Demoncey, de Vertus, Fleury, Gardeur, Harant, Mayeux, Pille, Proulle, l'abbé Pignon, Périn et Renaud.

M. le président ayant déclaré la séance ouverte, communique à l'assemblée les excuses de MM. Souliac, l'abbé Gourmain, Chauvac de la Place, qui ne peuvent assister à la réunion, et en l'absence de M. l'abbé Gourmain, invite le sous-secrétaire à tenir la plume et à donner lecture du procès-verbal de la

précédente réunion. Cette lecture faite, le procès-verbal est approuvé.

L'absence de M. Souliac, privant de la lecture qu'il devait faire, il est procédé au vote relatif à l'admission de M. Moulin en qualité de membre correspondant ; M. Moulin est admis à l'unanimité.

L'ordre du jour amène le développement d'une proposition faite par M. Hachette, président, et tendant à la création d'une nouvelle série de membres de la Société, que l'on appellerait Membres associés ; se faisant l'interprète d'idées qui lui ont été soumises, M. le président expose que ce titre pourrait être accordé à toutes personnes honorables qui, par leurs dons ou leurs travaux, auraient bien mérité de la Société, en l'aidant ainsi dans la mesure de leurs moyens.

Plusieurs membres combattent cette proposition, à laquelle ils trouvent plus d'inconvénients que d'avantages.

L'assemblée consultée ajourne cette proposition jusqu'à plus ample examen.

Il est fait ensuite au nom de M. d'Amécourt, une autre proposition relative aux Cartes de l'arrondissement de Château-Thierry aux diverses époques de notre histoire. En l'absence de M. d'Amécourt, M. le Président développe cette proposition, rappelant que M. d'Amécourt est l'auteur d'un travail remarquable sur les monnaies mérovingiennes, et qu'il a reconstitué, grâce à bon nombre de monnaies anciennes, la Carte du pays où elles ont été trouvées.

M. le Président engage chacun des membres à recueillir le plus grand nombre d'observations qu'il leur sera possible d'obtenir sur la topographie locale, de ne négliger aucun renseignement qui pourrait leur être offert, puis de vouloir bien communiquer les résultats de leurs recherches à une commission centrale qui réunirait toutes les communications, les mettrait en ordre et finalement produirait un travail exact et complet, à l'aide duquel serait rendue facile la bonne exécution des Cartes, objet de la proposition.

Cette ouverture reçoit de tous les membres la plus complète adhésion.

M. de Vertus dit que, pour son compte, il a déjà mis en pratique cette méthode pour diverses localités voisines de Coincy. S'aidant du cadastre, il trace la figure géométrique représentant le périmètre de la commune faisant l'objet du travail, puis d'après les dires des anciens du pays, les recherches faites, les titres divers, il rapporte sur cette carte muette les lieux dits, hameaux, villages et autres points mentionnés, etc., et met en légende la partie historique, les faits saillants se rattachant à chaque endroit.

Plusieurs membres font connaître que pareil travail a été accompli avec succès à Soissons, par M. Prioux, dans un ouvrage sur le pays soissonnais; à Laon par M. Piette, agent-voyer.

Chacun promet son concours à cette œuvre importante, et elle est confiée à une commission composée de MM. d'Amécourt, Chauvac de la Place, Fleury, Harant, de Vertus, et des membres du bureau.

La question du Bulletin de la Société ayant ensuite été agitée, il est décidé qu'après la séance, la commission d'impression se réunira et s'occupera de ce sujet : il n'y a donc pas lieu à discussion sur ce point.

M. de Vertus offre à la Société un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier : *Histoire de Coincy, Fère, Oulchy et villages voisins*, un vol. in-8° avec planches. Remerciments.

M. Harant, donne lecture d'un Rapport sur une Dent d'éléphant fossile trouvée dans les gravières de Mézy-Moulin, exploitées pour les travaux de la Dhuis (Suit le Rapport, page 36).

Le fossile, objet de ce Rapport, apporté à la séance, est soumis à l'examen des membres de la Société.

M. Barbey lit un Mémoire sur une inscription tracée à la pointe en caractères du quinzième ou du seizième siècle, trouvée sur un mur intérieur de l'église de Coupru, canton de Charly (Suit le Mémoire, page 38).

Après avoir parlé de cette inscription en partie effacée, M. Barbey propose à la Société de faire un travail sur toutes les inscriptions qui, dans l'arrondissement seraient dignes d'une mention spéciale. Ce projet a été déjà soumis à la Société de Soissons, qui l'a bien accueilli, et a mis dans le tome VI de son Bulletin toutes instructions nécessaires pour mener à bien le travail du décalage des inscriptions de toutes natures.

Plusieurs membres approuvent la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne faisant plus de proposition, M. le Président demande s'il reste encore quelque communication à faire; en l'absence de toute réponse, il déclare la séance close.

SEANCE DU 24 AVRIL 1865

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE, PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Usson, archiprêtre, l'abbé Buiette, Barbey, Chauvac de la Place, de Vertus, Gardeur, Harant, Malnory, Pille et Renaud.

A l'ouverture de la séance, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Viard, sous-préfet de Château-Thierry, priant la Société d'agréer ses excuses de ne pouvoir assister à la réunion, par suite d'un deuil de famille. Cette absence du président d'honneur de la Société est l'objet des regrets de l'assemblée, de même que celle de M. l'abbé Gourmain, secrétaire, retenu chez lui par une indisposition heureusement momentanée.

La lecture du procès-verbal de la précédente réunion ne donnant lieu à aucune réclamation, il est adopté.

Une discussion animée s'entame à propos de la publication du Bulletin; on décide que le premier numéro sera imprimé à un assez grand nombre d'exemplaires, afin d'en adresser à toutes les Sociétés savantes de France, et aussi afin de

pouvoir, si besoin était, recourir à ces Sociétés pour fonder un Musée local.

M. l'abbé Buirette, de Gland, donne ensuite lecture d'un Rapport de Mgr de Basilite sur les Monnaies présentées lors de la précédente réunion à l'examen des membres, monnaies à l'effigie de Raoul, comte de Soissons, sous le règne de saint Louis, vers 1200 (Suit le Rapport, page 41).

Après avoir entendu la lecture de la fin d'un travail de M. Souliac sur les Recherches à faire dans nos environs, on décide l'ordre dans lequel pourront être classés les divers objets offerts à la Société ou acquis par elle. Le classement suivant proposé par M. le Président est adopté :

- 1^o Livres, manuscrits, dessins, cartes;
- 2^o Médailles, monnaies, jetons;
- 3^o Armes, armoiries ;
- 4^o Tout ce qui se rattache à la géologie.

M. de Vertus donne ensuite lecture d'un billet autographe de Henri IV, portant remise de tous droits du fief d'Hautevesnes, au titulaire le seigneur De Gouais, en récompense de ses services.

Cet autographe précieux est examiné par tous les membres avec une satisfaction marquée ; — il appartient à M. Plonquet, de Coincy, auquel la Société, adresse ses remerciements, décidant que copie sera prise de cette curieuse pièce au moyen de la photographie. M. Gardeur veut bien se charger de ce soin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SÉANCE DU 12 MAI 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Usson, architecte, Barbey, l'abbé Chevalier, de Vertus, l'abbé Herbert, Marsaux, Mayeux, Périn, Proulle et Renaud.

M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, lecture est

donnée du procès-verbal de la précédente réunion. — Adopté.

M. le Président donne ensuite connaissance à l'assemblée d'une lettre écrite par un habitant de Vendières, et annonçant qu'en creusant un lavoir dans cette commune, plusieurs personnes ont trouvé dix-neuf pièces de monnaie ayant à peu près la forme d'une pièce de 2 francs, parfaitement conservées, datant des règnes de Henri III et Henri IV, lesquelles pièces sont déposées chez M. Guibaut, débitant à Vendières, où elles sont à la disposition des personnes qui désireraient les voir.

Plusieurs membres expriment le désir qu'un délégué de la Société s'occupe de l'examen de ces monnaies, et M. Mayeux veut bien accepter cette mission et se charger de faire un Rapport à ce sujet.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission, comme membre correspondant, de M. de Tillancourt, président du Comice agricole de l'arrondissement, dont l'admission a lieu à l'unanimité.

A défaut des lectures annoncées de M. l'abbé Pignon et de M. de Vertus, M. Barbey lit un Mémoire intitulé : *Recherches sur l'étymologie du mot Galvèze* (Suit le Mémoire, page 43).

Cette lecture faite donne matière à une discussion assez animée. L'auteur du Mémoire avance que Galvèze veut dire Gué des Galls, Pont des Galls; et à l'appui de son dire il soumet à l'assemblée le plan d'un pont existant dans notre pays, à l'époque gallo-romaine; — après la construction de ce pont, le mot *Bridge* (pont), ayant prévalu, de là peu à peu s'est substituée l'appellation Brie à celle de Galvèze.

Un autre membre croit plutôt que Galvèze signifie *Gallia resca*, Gaule infertile, d'où le nom populaire Brie galeuse.

Un troisième cite l'ouvrage de M. l'abbé Poquet qui, d'après M. Hébert, indique ces diverses explications : *Gallia vetus*, vieille Gaule, — *Gallio Helvetia*, Suisse française, — *Gallia vascens*, Nourrice de la Gaule.

Enfin, un autre dit que *Vex* signifie défense, et que Galvèze

s'applique à notre contrée à cause de la Marne séparant la Gaule de la Belgique.

Il est promis plusieurs Mémoires sur ce sujet.

Toutes ces énonciations diverses amènent à se demander si Château-Thierry tire bien son nom du château que selon une antique tradition, Charles Martel y a fait construire pour y tenir près de lui le roi Thierry, au nom duquel il régnait ; et un membre pose en fait que, selon lui, jamais ni Charles Martel, ni Thierry, n'ont dû aucunement se trouver mêlés à l'Histoire du château ni à celle de la ville, et que le Thierry qui a donné son nom à la ville vivait à une date bien plus rapprochée de nous.

Cette assertion ne trouve personne préparé pour la combattre ; le défaut de titres anciens, lui laisse toute liberté de se produire, car la désignation la plus ancienne de notre cité, si l'on en croit un des membres présents, se trouverait seulement dans Flodoard.

Le travail de M. Souliac, sur le canton de Château-Thierry, est consulté à ce sujet ; ce travail reproduit la légende locale sans indication de sources et ne peut servir à rien poser avec certitude ; malgré ce, l'ensemble de ce travail est loué comme pouvant être la base de travaux plus importants sur chaque commune, travaux que plusieurs membres s'engagent à poursuivre.

M. Barbey communique à l'assemblée divers dessins fort curieux, dont la vue ne peut qu'encourager les recherches semblables aux siennes ; parmi ces dessins figurent deux sujets charmants, une verrière de l'église de Nesles de 1540 (l'Adoration des Mages), et les fonts baptismaux de l'église de Montlevon.

Rien n'étant plus présenté et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance close.



SÉANCE DU 9 JUIN 1865. .

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Usson, archiprêtre, Bigorgne, l'abbé Chevalier, Chauvac de la Place, de Tillancourt, de Vertus, Delorme, l'abbé Guilliot, l'abbé Hilaire, l'abbé Herbert, Harant, Marsaux, Mayeux, Pille, Proulle, Périn et Renaud.

La séance déclarée ouverte, il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion. — Adopté.

M. Bigorgne, parlant de la discussion qui a eu lieu à la séance dernière sur le mot *Galvèze*, dit que le mot *Vez*, nom d'un château ainsi dénommé, a donné naissance au mot *Valois*. M. l'abbé Chevalier soutient ce dire consigné, dit-il, dans l'*Histoire du Valois*, de Henri Martin.

M. de Vertus lit en travail intitulé : *Aperçu des sources inédites à étudier dans l'arrondissement de Château-Thierry* (Suit le mémoire, page 47).

Après cette lecture, des entretiens s'engagent sur le sujet traité ; plusieurs membres promettent d'étudier des titres, objets et pièces rares qu'ils possèdent, et de soumettre leurs travaux à la Société.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu divers ouvrages offerts à la Société, par leur auteur, M. l'abbé Lambert, de Chauny; ce sont trois brochures intitulées :

1° *Note sur une mâchoire d'Elephas antiquus, découverte dans le diluvium de Viry-Nouveau;*

2° *Etude géologique sur Muirancourt (Oise);*

3° *Mémoire sur le diluvium de Viry-Nouveau et les fouilles qu'il renferme.*

Des remerciements sont votés à M. l'abbé Lambert.

M. le curé d'Essômes fait part de la découverte d'un coq gaulois en marbre, trouvé et effectuant des fouilles à Bonneil; ce coq, déposé à la sous-préfecture, doit être offert à la Société.

M. Hachette fait passer sous les yeux des membres de la réunion, une carte du Gouvernement de Château-Thierry, carte calquée par lui à la Bibliothèque impériale, sur une ancienne gravure. On lui assigne comme date le milieu du dix-septième siècle.

M. Mayeux qui, à la séance de mai, avait bien voulu se charger de faire un Rapport sur des monnaies trouvées à Vendières, regrette de ne le pouvoir faire; ces médailles ou monnaies sont la propriété des laveuses de la commune, et, jusqu'à ce jour, elles n'ont pu s'entendre pour s'en dessaisir, formuler un prix, ou admettre un acquéreur. Ces pièces sont des quarts d'écus argent, des règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIII, et n'ont rien de remarquable quoique très bien conservées du reste. Elles ont été trouvées en creusant un lavoir sur l'emplacement d'un jardin où sans doute avaient jadis existé des constructions, au dire des gens du pays. Déjà il y a quelques années, paraît-il, on avait trouvé au même lieu des pièces semblables. On peut supposer que ce petit trésor, dont l'enveloppe avait disparu, devait remonter aux guerres de la Fronde dont Château-Thierry et les environs furent le théâtre.

Des pièces de monnaie trouvées à Château-Thierry, maison de M. Verger, place du Marché, sont ensuite l'objet d'un curieux examen. On leur assigne comme époque probable le règne de François I^{er}.

Des remerciements sont votés à M. Verger pour le don qu'il a bien voulu faire à la Société, de ces pièces de monnaie, sur lesquelles un Rapport est demandé à M. l'abbé Chevalier.

Après quoi la séance est levée.

SÉANCE DU 14 JUILLET 1865

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Usson, architecte, d'Amécourt, l'abbé Buirette, Barbey, l'abbé Chevalier,

Delorme, de Rougé, de Vertus, l'abbé Guilliot, l'abbé Herbert, Mayeux, Proulle, Pille, Périn et Renaud.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion. — Adopté.

M. d'Amécourt fait hommage à chaque membre de la Société d'un exemplaire de son travail sur *l'Origine et le nom de Trilport et preuve de l'existence de cette localité à l'époque gallo romaine*. — Remerciements.

M. de Vertus présente à l'examen des membres un sceau trouvé par M. Plonquet, de Coincy. Selon l'honorable membre, et aussi d'après une lettre de M. Brismonnier, de Coincy, lettre dont il est donné lecture, ce sceau, trouvé dans les débris d'un incendie, et dont la conservation parait due à son séjour dans des matières calcinées, serait celui de saint Godefroi, évêque d'Amiens au douzième siècle, qui se fit un instant moine de l'ordre de Cluny et qui, rappelé sur son siège épiscopal, mourut, en y retournant, à Soissons, où l'on célèbre sa fête le 8 novembre.

M. de Vertus expose de vive voix diverses circonstances de la vie de ce saint, qui paraissent donner un grand intérêt à cette trouvaille et indiquer avec une certaine probabilité que ce personnage, si estimé de nos rois, s'était retiré dans le monastère de Coincy.

Après diverses observations de MM. Usson, le vicomte Rougé, d'Amécourt et Périn, M. de Vertus déclare qu'il n'entend avancer ce qu'il expose que sous toutes réserves, et promet un Rapport étudié sur cette trouvaille peu ordinaire.

M. le Président donne ensuite lecture d'un Rapport de M. Chauvac de la Place, sur la Carte du Gouvernement de Château-Thierry, soumise à l'examen des membres de la Société à la dernière séance (Suit le Rapport, page 52).

Un certain nombre d'objets antiques et des médailles sont examinés. Plusieurs monnaies d'or, trouvées par M. de Tillancourt, sont expliquées par M. le vicomte Ponton d'Amécourt, qui lui-même présente une belle pièce d'or trouvée à Condé,

très curieuse, pesant au moins 425 fr., à l'effigie de Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal; elle a pu être perdue à Condé avec d'autres pièces de la même origine, dans l'invasion de 1544 par les troupes de Charles-Quint, qui alors ruinèrent Château-Thierry.

A ce sujet, un membre fait remarquer que, découverte près d'un endroit où a été établi, dit-on, un camp romain, ou un camp lorrain, cette pièce peut donner sur ce point quelque clarté, et faire pencher la balance en faveur de l'opinion qui dit qu'un camp lorrain a été établi près de Condé.

M. l'abbé Chevalier donne lecture d'une Notice de Mgr de Basillite sur les pièces trouvées à Château-Thierry, maison de M. Verger, place du Marché, pièces soumises à l'examen des membres à la séance de juin (Suit la Notice, page 53).

Le même membre lit ensuite un deuxième travail de Mgr de Basillite, intitulé : *Note sur les Galvessans*, travail qui de nouveau ramène l'attention sur l'origine du mot *Galvèze* (Suit la Note, page 55).

Cette lecture faite, M. Barbey se dit heureux de se voir approuvé dans les idées qu'il a émises à une précédente séance, idées tendant à combattre l'étymologie du mot Galvèze telle que la donne *l'Histoire de Château-Thierry*, de M. l'abbé Poquet.

M. de Vertus désirerait un vote de la Société qui pût fixer à ce sujet et établir une opinion sur l'étymologie de ce mot. Il promet de communiquer à une prochaine séance le texte du géographe Ptolémée (deuxième siècle après J.-C.), texte qui, traduit en latin par l'auteur de *l'Histoire du Valois*, Adrien de Valois au dix-septième siècle, a été la seule autorité faisant mention du mot *Galvèze*.

M. d'Amecourt dit qu'à son époque, Adrien de Valois, était un auteur recommandable, que ses travaux sont encore très estimés, et son avis est que le mot *Galvèze* désigne le pays habité par un peuple moitié belge, moitié celte, et que les Vadiccasses sont les ancêtres des habitants de Château-Thierry.

M. Usson, archiprêtre, présente à la Société divers objets

trouvés aux Chesneaux de Château-Thierry, lors de la construction de la nouvelle route de Château-Thierry à Soissons. — Ces objets ayant fait déjà le sujet d'un Rapport à la Société de Soissons, ne donnent pas lieu à la demande d'un nouveau mémoire.

Un membre émet le vœu que la Société favorise l'organisation de la Bibliothèque publique de la ville de Château-Thierry. — Plusieurs membres s'associent à ce vœu, espérant que sa réalisation ne sera pas trop éloignée.

Après quoi, la séance est déclarée close par M. le Président.

SEANCE DU 11 AOUT 1865.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Bigorgne, l'abbé Buirette, l'abbé Chevalier, de Vertus, l'abbé Guilliot, Harant, Mayeux, Périn et Renaud.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président donne communication de lettres de MM. Chauvac de la Place, l'abbé Frion et l'abbé Gourmain, qui pour causes diverses, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'abbé Chevalier donne lecture de la suite du travail intitulé *Note sur les Galvessans*, par Mgr de Basilite (Voir page 58).

Cette lecture faite, M. Chevalier annonce que M. Housset, souvent cité dans la Note qui vient d'être lue, possède sur notre pays de nombreux documents, d'un grand prix pour la science.

M. Hachette, président, communique une série de notes sur la Brie et la Champagne, notes recueillies dans une vieille Géographie latine du commencement du dix-septième siècle, par Paul Merule, hollandais fort érudit pour son temps.

M. Hachette soumet ensuite à l'examen des membres le spécimen d'un cachet que possède M. Carlier, maire de Gland.

Selon M. de Vertus, ce cachet qui porte ces mots : *Ceel pour Bonnes*, serait celui d'une maison de ce pays appartenant à la communauté des Célestins de Soissons; et les armes de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, qui figurent sur ce cachet, rappellent la mémoire de ce prince, comme fondateur des Célestins de Soissons, auxquels il avait donné la seigneurie de Bonnes. M. Carlier possède plusieurs documents intéressants qu'il se fera un plaisir de communiquer.

Des remerciements sont votés à M. Carlier.

Un membre rappelle à ce propos que l'hospice de Château-Thierry possède beaucoup de manuscrits curieux et qu'ils sont à la disposition des érudits désireux de les consulter.

En l'absence de toute lecture, il est parlé des Diplômes et des Bulletins de la Société. — L'envoi du Bulletin à toutes les Associations savantes est décidé; quant au Diplôme, il est convenu que le Diplôme des membres titulaires sera payé 5 fr. et celui des membres correspondants 3 fr. Des Bulletins de la Société (année 1864) sont ensuite distribués aux membres présents.

M. Harant présente plusieurs objets trouvés à Chouy, près Neuilly-Saint-Front, dans les fouilles d'un chemin allant à la sucrerie de M. Debirat. Un assez grand nombre de squelettes ont été mis à découvert, et les objets apportés à la séance sont reconnus pour être un fer de lance, une boucle de ceinturon, et le fer d'une francisque, armes ou débris d'armes qu'on suppose être du quatrième siècle. L'absence de tout monument funéraire, fait supposer que l'endroit où l'on a trouvé ces divers objets a pu être le théâtre d'un combat.

M. Harant fait encore passer sous les yeux des membres de la Société, des pièces de monnaie trouvées lors de la réparation d'un chemin à Pavant. Quelques-unes de ces pièces sont du seizième siècle. M. Mayeux est prié de faire un travail sur ces trouvailles.

M. de Vertus propose, vu le nombre des objets curieux trouvés à Chouy, une excursion dans cette localité, et cela le

plus tôt possible, afin de profiter des fouilles faites actuellement. Cette idée, accueillie avec faveur, est appuyée par plusieurs membres, qui disent que, seule, l'église de Chouy mériterait le voyage.

M. Bigorgne, que ses connaissances spéciales et l'obligeant appui d'un membre de sa famille, désignent au vote de ses collègues, est prié de vouloir bien, de concert avec M. Harant, s'occuper d'un travail sur ces découvertes de squelettes et d'armes, et de l'organisation de la prochaine excursion à Chouy.

Après quelques instances, ces messieurs acceptent cette mission, que rendent plus agréable les adhésions de bonne partie des membres présents. On se sépare en convenant qu'un avis du jour de ce voyage sera donné aux membres de la Société, afin de faciliter à tous la possibilité de s'y rendre.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1865.

PRÉSIDENTE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Chauvac de la Place, l'abbé Chevalier, Démoncy, de Vertus, l'abbé Guilliot, Mayeux, Périn, Proulle et Renaud.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose de :

1° Lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique donnant acte à la Société de la réception de ses Bulletins et de l'envoi à cent cinquante-quatre Sociétés savantes de France et de l'Algérie.

2° Lettre du Président de la Société des Antiquaires de Picardie, accusant réception du Bulletin.

3° Première lettre du Président de la Société Dunoise de Chateaudun, accusant réception de l'envoi du Bulletin, et demandant l'échange entre cette Société et la nôtre du titre de Société correspondante.

4^o Deuxième lettre du même en réponse à une lettre de M. Hachette, président, lequel, au nom de la Société, a accepté la proposition faite, annonçant que le titre de Société correspondante de la Société Dunoisè est accordé à la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

5^o Lettre de M. le Président de la Société des Sciences de l'Yonne, envoyée par M. l'abbé Gourmain, secrétaire, et demandant d'après la lecture du travail bibliographique de ce dernier, inséré au Bulletin de 1864, ce qu'est devenue la correspondance de Dom Carlier avec l'abbé Lebeuf, correspondance qu'a dû rendre curieuse la communauté de travaux et de vues de ces deux savants.

6^o Lettre de M. Carro, de Meaux, remerciant de l'envoi du Bulletin, et demandant à devenir membre correspondant de la Société. — La présentation de M. Carro est faite aussitôt, et sa réception portée à l'ordre du jour de la séance prochaine.

7^o Lettre de M. Ponton d'Amécourt, annonçant l'envoi de plusieurs brochures sur *l'Origine du nom de Irilport*, auquel envoi a été joint par l'honorable membre une autre brochure ayant pour titre : *Compte-rendu d'une Excursion archéologique dans Seine-et-Marne*. — Des remerciements sont votés à M. d'Amécourt pour l'envoi de ces ouvrages.

8^o Enfin, le dépouillement de la correspondance se termine par une lettre de M. Souliac, dont voici le sujet :

M. l'abbé Hilaire ayant l'an dernier présenté un cachet trouvé à Nogentel, M. Souliac s'est chargé d'un travail relatif à ce cachet, et récemment il a été invité par M. le Président de vouloir bien le produire. — M. Souliac a répondu qu'il ne pouvait s'occuper de ce travail.

Après lecture de cette lettre, M. Mayeux est chargé de reprendre l'étude de ce cachet primitivement confiée à M. Souliac.

M. le Président donne ensuite lecture d'un article du *Journal de Seine-et-Marne*, annonçant la prochaine publication d'un *Questionnaire Archéologique* que vient de dresser

la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, pour être envoyée dans toutes les communes, afin de pouvoir recueillir le plus de renseignements possible sur chaque localité.

Le Secrétaire est prié de vouloir bien demander quelques exemplaires de ce *Questionnaire*, afin de permettre à la Société d'en faire à son tour pareil usage.

Les lectures épuisées, M. l'abbé Chevalier annonce un travail sur le mot *Brie*, et rappelle à ce sujet quelques notes extraites d'ouvrages classiques qui établissent l'étymologie du mot Brie, et contredisent les assertions émises dans les notes sur la Brie empruntées à la Géographie de Paul Merule, notes lues à la précédente séance.

M. de Vertus, chargé de travailler à l'exécution d'un cachet pour la Société, dit qu'il avait eu comme première pensée celle de prendre pour cachet les Armes de Château-Thierry, mais que la Société s'occupant de tout l'arrondissement, il lui a semblé ensuite préférable de prendre les Armes de l'Election de Château-Thierry; malheureusement, ces Armes étant les anciennes Armes de France, avec fleurs de lys, leur adoption actuelle pourrait froisser quelques susceptibilités. Ne trouvant pas encore ce qu'il voudrait, M. de Vertus demande quelque temps pour fournir le dessin d'un cachet s'appliquant à l'arrondissement, et où figureront les Armes des cinq villes chefs-lieux de canton.

Quelques membres demandent des renseignements sur l'excursion faite à Chouy par plusieurs personnes de la Société : en l'absence de MM. Bigorgne et Harant, spécialement chargés de cette étude, et en l'absence aussi de M. Barbey qui a dû préparer un Rapport sur les résultats de cette excursion, M. Mayeux donne verbalement quelques détails, priant de ne les accepter qu'avec réserve.

Plusieurs volumes de *Mémoires des Sociétés savantes*, offerts par le Ministre et apportés à la séance par le Président, font ensuite l'objet d'un rapide examen.

M. le Président propose de les répartir entre plusieurs

membres qui se chargeront de parcourir ces volumes, et d'en présenter une analyse sommaire, en mettant surtout en évidence ce qui peut intéresser le Valois ou la Brie, afin de pouvoir en dresser une Table qui en rendra plus facile la lecture. — M. l'abbé Chevalier et M. de Vertus veulent bien accepter cette mission.

Il est ensuite question du Bulletin de 1865 ; on émet le vœu que les travaux de 1865 soient publiés le plus tôt possible.

La séance est levée.

SEANCE DU 13 OCTOBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

Étaient présents : MM. Hachette président, Usson, archiprêtre, Barbey, Bigorgne, Chauvac de la Place, de Tillancourt, Delorme, de Vertus, Périn, Waddington et Renaud.

Lecture ayant été donnée du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications offertes à la Société. Ce dépouillement comprend :

1° *Bulletin de la Société Dunoise de Châteaudun* (Envoi du Président de cette Société).

2° *Compte-rendu de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, en août 1865* (Envoi de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique).

3° Dernière livraison de la *Revue des Sociétés savantes* (Même provenance).

4° Premier volume des *Annales de la Société archéologique de Seine-et-Marne* (Envoi de M. Carro, de Meaux). — Remerciements.

5° Lettre du Président de la Société Archéologique d'Avesnes, accusant réception du Bulletin.

6° Lettre de M. Usson, archiprêtre, priant de ne plus le considérer comme faisant partie de la Commission d'impression.

7^o Lettre dans le même sens, de M. Fleury, directeur de l'Usine à gaz.

8^o Lettre de M. l'abbé Chevalier, présentant ses excuses pour n'être pas à la séance et annonçant un travail nouveau sur le mot *Galvèze*.

Cette dernière lettre amène une discussion sur le mot Galvèze : toutes les opinions déjà émises à ce propos sont reproduites, on parle aussi de nouveau de l'étymologie du mot Brie ; M. Waddington cite à ce propos un mot thrace assez semblable à Brie qui signifie *vills*.

On procède ensuite au vote pour l'admission comme membre correspondant de M. Carro, président d'arrondissement de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.

M. Carro est élu à l'unanimité.

Puis MM. Waddington et Chauvac de la Place sont nommés membres de la Commission d'impression, en remplacement de MM. Usson et Fleury.

Sont présentés comme membres correspondants par M. le Président : MM Paillet, président honoraire du Tribunal civil de Château-Thierry, Maciet, Guérin, Couture, de Château-Thierry, et Poisson de Verdilly.

D'autres noms mis en avant par plusieurs membres feront l'objet d'une présentation à la prochaine séance.

M. Barbey donne lecture d'un *Rapport sur l'excursion faite à Chouy* par plusieurs membres de la Société, par suite des découvertes faites en cette commune d'armes d'origine ancienne, et d'ossements paraissant avoir appartenu à une race étrangère.

Le travail de M. Barbey est complété par un autre *Rapport* que lit M. Bigorgne, et dont les données lui ont été fournies par M. le docteur Lagneau, de Paris, son beau-frère, qui, lui aussi, comptait parmi les excursionnistes de Chouy (Suivent ces Rapports, pages 61 et 64).

M. de Vertus donne ensuite lecture de la deuxième partie de son travail intitulé : *Recherches sur les sources* d

ccnsulter pour faire l'histoire du pays (Voir page 50).

M. de Tillancourt parle de la mosaïque trouvée à Blanzy, près Fismes, dont bonne partie a été acquise par M. Ed. Fleury pour le musée de Laon; diverses parties de cette mosaïque sont encore en bon état, et il serait désirable qu'elles fussent soustraites aux causes de dépérissement qui les menacent sans cesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Usson, architecte, l'abbé Buirette, Barbey, de Tillancourt, Demoncy, l'abbé Frion, l'abbé Guilliot, Harant, l'abbé Herbert, Mayeux, Périn, Proulle Varin et Renaud.

Le procès-verbal de la précédente séance lu et adopté, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des Publications offertes à la Société :

1° Lettre de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique, annonçant l'ajournement d'une allocation ministérielle à la Société.

2° Lettres d'excuse de M. Chauvac de la Place, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la Séance.

3° Envoi de l'*Almanach archéologique*, offert par la Société de Caen.

4° Envoi des *Annales de la Société de Saint-Etienne*, offert par cette Société.

5° Envoi du premier numéro de la *Revue Africaine* par la Société.

6° Don par M. Carro, de Meaux, de l'*Histoire de Meaux*, un vol. gr. in-8°; du *Voyage de Paris à Venise*, un vol. in-42; et d'un *Mémoire sur les Monuments celtiques du Mel-dois*, — ouvrages dont il est l'auteur.

Des remerciements sont votés aux auteurs de ces envois,

et plusieurs membres sont priés de se charger du travail d'analyse dont ils voudront bien rendre compte à la prochaine séance.

M. Barbey demande qu'il soit dressé une Table générale des Ouvrages offerts à la Société, dans le genre de celle faite par le *Magasin Pittoresque* et indiquant les matières traitées dans ces volumes. Cette proposition est accueillie, et l'on décide qu'il sera fait une table en ce sens.

M. l'abbé Herbert donne lecture d'un Compte-rendu par M. l'abbé Chevalier, analyse des trois volumes de *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1865, et offerts par le Ministre de l'Instruction publique à la Société (Suit le compte-rendu, page 66).

M. Mayeux lit quelques notes sur des pièces de monnaie trouvées par M. Harant, en dirigeant les travaux d'un chemin à Pavant, près Charly. Ces pièces, au nombre de quatre, sont ainsi désignées par l'honorable membre : deux appartiennent à l'époque gallo-romaine et portent l'effigie, l'une en argent, de Otacilla Severa, femme de Philippe l'Arabe ou l'Ancien, qui régna de 244 à 249 ; l'autre en cuivre, de Posthume l'Ancien, l'un des trente tyrans, lequel commandait en Gaule vers 257. Les deux autres pièces sont des méreaux ou jetons de présence employés autrefois par les chanoines des grands chapitres, et ne présentant, selon M. Mayeux, que peu d'intérêt ; l'honorable membre promet sur ce sujet un mémoire complet, et prie de l'excuser s'il n'a pu cette fois, faute de temps, fournir mieux que de simples notes.

A ce sujet, M Barbey dit que la majeure partie des méreaux ont été fabriqués à Nuremberg, qu'ils étaient souvent ornés des dessins les plus fantastiques, de caractères différents, et que, produits de la fantaisie, on ne saurait s'attacher à leur étude.

M. Usson, archiprêtre, lit ensuite un mémoire sur les *Origines d'Arcy* ; ce travail rendu plus attrayant par le récit dialogué employé par son auteur, n'est qu'un extrait d'un ouvrage sur le même sujet auquel travaille l'honorable membre,

et dont il promet communication aussitôt son achèvement.

M. Harant, agent-voyer, présente plusieurs objets trouvés à Chouy, dans une tombe fouillée par suite de travaux entrepris pour la confection d'un chemin. Ces divers objets consistent en verre, en débris d'armes, et en un morceau d'agraffe. — M. Harant est prié de faire un Rapport écrit sur ces objets.

M. Varin, de Crouttes, offre à la Société une collection de dessins de meubles ornés et de serrurerie, série de planches gravées par lui, et faites d'après un ouvrage de ce genre publié en Angleterre. — Remerciments.

On vote ensuite sur l'admission des membres correspondants présentés : MM. Maciet, Guérin, Paillet et Poisson sont élus.

Sont présentés comme membres correspondants : M. le comte Erard de La Vaulx, de Rozoy-Belleville, et M. l'abbé Venant, curé d'Épieds.

M. l'abbé Herbert demande si l'on connaît l'auteur de la Notice sur Château-Thierry, publiée dans l'ouvrage des *Villes de France*, de M. Aristide Guilbert ; cet auteur annonce dans son article l'existence de plusieurs chartes désignant comme restaurateur du château un nommé Thierry, vivant au neuvième siècle : M. l'abbé Herbert désirerait être édifié sur l'existence de ces chartes. Aucun des membres présents ne peut lui donner la satisfaction qu'il demande.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1865.

PRÉSIDENTICE DE M. HACHETTE.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry a tenu le 8 décembre dernier, sous la présidence de M. Hachette, sa dernière séance de l'année 1865.

Étaient présents à la séance : M. Hachette, président, MM. Renaud, vice-secrétaire, Périn, trésorier, Delorme, Marsaux, de Vertus, l'abbé Frion, aumônier des religieuses des Chesneaux, Proulle, Mayeux, de Tillancourt, Barbey, Paillet, et l'abbé Buirette, curé de Gland.

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été lu et approuvé, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications offertes à la Société. Ce dépouillement accuse :

1^o Deux lettres, l'une de M. l'abbé Gourmain, curé de Chézy-l'Abbaye, en date du 6 décembre, par laquelle il donne sa démission de membre titulaire de la Société, et l'autre, de M. Souliac, antérieure en date à celle de M. Gourmain, mais dictée par la même raison. La Société n'accède qu'à regret au désir exprimé par ces deux Messieurs. Toutefois elle conserve l'espoir que, dans l'intérêt de la science, ils voudront bien ne pas rester étrangers à ses réunions, ni priver leurs anciens collègues des richesses archéologiques ou historiques qu'ils possèdent.

2^o Deux autres lettres de M. Rougé, du Charmel, et de M. Chauvac de la Place, dans lesquelles ces messieurs expriment à la Société le regret qu'ils ont de ne pouvoir assister à la réunion du 8 décembre.

3^o Cinq publications classées sous ces différentes dénominations :

I. *Manuscrits à Miniatures de la Bibliothèque de Soissons*, avec seize planches, texte et dessins par M. Edouard Fleury, offerts par M. Marsaux, maire de Nesles.

II. *Notice sur le Château de Vez*, par M. Paillet fils.

III. *Annales de la Société littéraire et scientifique d'Apt (Vaucluse)*, accompagnées d'une lettre de M. Emile Arnould, son secrétaire, par laquelle il accuse réception de notre premier Bulletin, et remercie la Société de Château-Thierry de cet envoi tout amical.

IV. *Bulletin de la Société d'émulation de Cambrai*. (Tome XXVIII).

V. *Revue des Sociétés savantes des départements*, comprenant les travaux les plus intéressants des mois de juin, juillet et août. Cette *Revue* est adressée à la Société par le ministère de l'Instruction publique.

Ces diverses publications, accueillies par la Société avec reconnaissance et faveur, sont soumises à l'examen de quelques-uns de ses membres, et, de concert avec les découvertes historiques et archéologiques du mois, serviront à alimenter ses réunions par les rapports auxquels elles donneront lieu.

Le dépouillement de la correspondance terminé, la parole est donnée à M. Barbey pour la lecture d'un Rapport sur *l'Almanach archéologique de Caen*. M. le Rapporteur, après avoir tracé les qualités qui conviennent à ce genre d'écrit, et signalé les défauts dans lesquels tombent parfois ceux qui l'entreprennent, termine son étude en reconnaissant que *l'Almanach de Caen* renferme d'excellents conseils, lesquels mis en pratique, contribueront à sauver de l'oubli les objets d'art et à faire progresser les études archéologiques.

A la suite de cette lecture, la Société entend le rapport analytique de M. le Président sur les travaux accomplis pendant l'année 1865.

M. le Président s'est exprimé en ces termes :

Mes Chers Collègues,

L'Association que nous avons formée pour recueillir les débris épars de notre histoire locale, en prenant part selon nos forces et nos ressources, à l'élan qui de tous côtés pousse les intelligences d'élite vers l'étude du passé, tient aujourd'hui sa seizième séance depuis sa création. C'est un devoir pour moi, au moment de remettre entre vos mains les pouvoirs que vous m'aviez confiés, de jeter avec vous un regard en arrière, afin de mesurer le chemin que nous avons fait et de mieux apprécier ce qui nous reste à faire. Cette tâche, Messieurs, est douce à remplir ; car cette première année de notre existence a produit des fruits et de bons fruits ; je vais les passer en revue ; mais tout d'abord, remercions la Providence, de ce que, l'année qui finit et qui, pour trop de contrées comptera parmi les néfastes, n'a fait aucun vide dans nos rangs.

Notre Compagnie est au complet comme le premier jour, et s'il se confirme que nous perdions deux de nos collègues, ce ne sera pas du moins par un de ces arrêts inexorables qui séparent pour toujours : il nous sera permis cette fois de croire aux revenants.

Mais je reviens à vos travaux, l'importance n'en saurait être méconnue.

En histoire et philologie, je rappellerai tout d'abord les intéressantes recherches de Mgr de Basilite et de ses zélés coopérateurs, sur la partie de l'ancien Valois comprise aujourd'hui dans les limites de notre arrondissement. Grâce à eux, tout le monde saura que le mot Valois dérive de *Vadicasses* ou *Viducasses*; que le nom de *Galvèse* qu'a porté aussi notre contrée, peut avoir la même origine, sans que les règles de l'étymologie aient à en souffrir la plus légère atteinte; enfin que le pays de Château-Thierry a été connu dans un temps reculé sous la dénomination de *pagus othmensis*; indications précieuses, Messieurs, qui ouvrent un vaste champ à d'autres découvertes.

La Brie a été aussi dans cette enceinte, l'objet de curieuses discussions : son nom veut-il dire « terre fangeuse » ou « pays couvert? » Veut-il dire « pont, » d'après une expression saxonne? Veut-il dire « ville, » d'après un mot de la langue thrace que nous a révélé à cette occasion notre éminent collègue, M. Waddington? Autant de mystérieux problèmes qui ont exercé et qui exerceront sans doute encore votre sagacité.

Des membres de la Société ont d'ailleurs donné d'avance à nos études, une utile direction : M. de Vertus, en nous signalant les meilleures sources de documents à consulter, tels que les cartulaires des anciennes abbayes, ceux de l'Hôtel-Dieu, et en joignant l'exemple au précepte, dans sa précieuse *Histoire de Coincy*; — M. l'abbé Gourmain en nous énumérant dans une savante analyse, les principaux livres ou manuscrits qui se sont occupés de notre pays; — M. Chauvac de la Place, l'habile ingénieur du chemin de fer, en dressant une première carte de l'ancien gouvernement de Château-Thierry,

sur laquelle il sera facile de rapporter les renseignements topographiques ultérieurs.

Remercions ces initiateurs que nous avons trouvés dans notre sein. Remercions aussi les collaborateurs bénévoles qui par pur amour de la science, nous ont fait part de leurs trouvailles; ce ne sera que justice de citer parmi ces derniers, M. Plonquet, de Coincy, qui a bien voulu mettre sous les yeux de la Société, entr'autres curiosités, une lettre de Henri IV au seigneur d'Hautevesnes.

Vous ne vous êtes pas bornés, Messieurs, à l'histoire écrite sur le papier ou le parchemin; vos études se sont portées avec fruit sur nos monuments anciens, qui sont comme de l'histoire en pierres de taille. L'église de Bonneil a fourni à l'un de nous, quelques observations dignes d'être notées, sur un vitrail du seizième siècle, et sur une sépulture de famille seigneuriale, la famille de Vassens.

Un autre de nos collègues a relevé avec le goût et le talent qui le distinguent, le dessin d'un vitrail de l'église de Nesles représentant l'Adoration des Mages.

Le même membre est entré dans une voie féconde en relevant une inscription murale de l'église de Coupru. On nous a signalé encore le mérite des fonts baptismaux de Montlevon, canton de Condé.

L'Eglise, Messieurs, a toujours été en avant de la civilisation, au milieu des barbaries qui en encombraient la marche: sa doctrine a devancé de dix-huit siècles, les principes de liberté et de justice qu'il était réservé à notre heureux âge de voir triompher; Paris a dû sa première école publique à l'église de Reims, au dixième siècle; et qui oserait soutenir que l'architecture, la peinture et la statuaire modernes ont dépassé ou même atteint les chefs-d'œuvres qui décorent nos cathédrales? Les monuments religieux de nos cantons seront pour nous une source intarissable d'études aussi attrayantes que fertiles en enseignements.

J'en ai dit assez pour mettre en évidence les heureuses ten-

tatives de vos débuts dans le domaine de l'histoire et de la philologie, domaine immense, qu'on défriche à l'envie sur tous les points de l'Empire, sous l'énergique impulsion du Ministre de l'Instruction publique et du Comité spécial, institué près de lui pour coordonner, apprécier et récompenser les recherches locales; belle et féconde organisation des études historiques qui sera une des gloires de ce temps si riche en gloire, et qui doit donner en peu de temps à nos illustres maîtres en l'art de bien dire, tous les matériaux d'une histoire vraiment nationale encore à faire.

Il me reste à rappeler ce que vous avez fait pour l'archéologie proprement dite, notamment pour la numismatique, la sphragistique et la géologie qui est aussi de l'archéologie.

M. le vicomte d'Amécourt, dont le nom est connu de tous les numismates et que nous sommes fiers d'avoir pour collègue, vous a entretenus d'une pièce d'or très curieuse et de grand module, à l'effigie d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, trouvée il y a quelque temps à Condé-en-Brie; ce serait une trace de l'invasion lorraine de 4544 qui donnerait de la vraisemblance à cette tradition locale qu'un grand campement lorrain a existé dans le voisinage de Condé, au nord de la colline que couronne le village de Montlevon.

Nous devons encore à M. d'Amécourt d'intéressants détails sur quelques pièces d'argent découvertes à Mont-Saint-Père, sur l'emplacement d'un village appelé Mont-l'Evêque dont il ne reste plus que des ruines.

Des méreaux ont été trouvés sur le territoire de Pavant, par M. Harant qui, au milieu de ses nombreuses occupations, ne laisse échapper aucune occasion de fournir de nouveaux matériaux à l'œuvre que nous avons entreprise; notre collègue M. Mayeux, d'Etampes, nous a décrit ces méreaux en nous promettant de plus amples renseignements sur le même sujet.

Mgr de Basilitte a fait connaître de son côté des pièces du treizième siècle, à l'effigie de Raoul, comte de Soissons, que les fouilles d'une maison particulière a mises au jour rue

Racine, à Château-Thierry ; elles étaient mêlées à des ossements humains qui révélèrent l'existence sur ce point d'un ancien cimetière. Sa Grandeur a encore recueilli et soumis à la Société quelques pièces du temps de François I^{er}, trouvées dans les fondations de la maison Verger, sur la place du Marché à Château-Thierry.

Enfin, nous devons à l'obligeance de M. de Tillancourt, notre honorable député, la communication de quelques pièces d'or sur lesquelles des explications nous ont été données par M. d'Amécourt à l'une de nos séances.

Des exhumations partielles, vous le comprenez, n'ont pas toujours un intérêt actuel et saillant ; mais ce sont des jalons posés qui, un jour, par leur ensemble peuvent aider puissamment à rétablir avec exactitude les grandes lignes de notre histoire locale. La Société ne saurait donc trop encourager ceux qui collectionnent les vieilles monnaies ; ces nombreuses épaves du passé jettent toujours quelque lumière sur les époques qui les ont vu naître.

Quant à la sphragistique, vous avez encore dans la mémoire l'émotion que nous a causée la vue d'un sceau du douzième siècle, qui paraissait avoir appartenu à un saint, saint Godefroy, évêque d'Amiens ; notre savant collègue, M. de Vertus, chargé de contrôler nos espérances, ne s'est pas encore prononcé sur l'authenticité de cette relique ; mais nous n'en devons pas moins des félicitations et des remerciements à M. Plonquet, de Coincy, qui a bien voulu soumettre à l'examen de la Société un objet si digne de vos méditations. Les mêmes remerciements s'adressent à notre collègue, M. l'abbé Hilaire, qu'un changement de résidence éloigne trop de nous maintenant, pour que nous conservions encore l'espérance de le voir habituellement à nos réunions. M. l'abbé Hilaire vous avait présenté un sceau héraldique du quinzième siècle en métal de potin, que M. Souliac, notre vice-président, dont l'absence sera toujours un deuil pour la Société, s'était chargé de soumettre à un examen raisonné.

Je ne dois pas oublier, non plus, le sceau des Célestins de Soissons pour la Seigneurie de Bonnes, aux armes de France, que M. le maire de Gland nous a fait connaître.

Je suis long, Messieurs, mais il ne faut pas s'en plaindre; ma prolixité témoigne du nombre et de l'importance de vos travaux, car ce que je fais devant vous, en ce moment, ce n'est guère qu'une table des matières, sèche et aride, comme toute statistique.

Je termine, cependant, mais ce ne sera pas sans avoir mentionné les découvertes d'armes et d'ossements de l'époque gallo-romaine, faites par notre zélé collègue M. Harant, sur le territoire de Chouy, et le rapport si substantiel, que ces découvertes nous ont valu de la part de M. Bigorgne de Marigny.

Citons, enfin, la curieuse dent fossile d'*elephas primigenius* que nous devons encore à M. Harant.

Je ne sais, Messieurs, si vous me taxerez d'orgueil, pour le sentiment que je vais vous exprimer; mais je suis profondément convaincu, qu'une compagnie savante qui, dès sa première année, met au jour les intéressantes études, que je viens de passer en revue avec vous, porte en elle les germes d'une brillante destinée.

Cependant, il ne m'a pas paru que notre écrin contint dès cette année assez de diamants de la plus belle eau, pour être étalé aux yeux du public, dans une séance solennelle et d'apparat; mais continuons dans le silence et le recueillement, notre travail de bénédictin; méritons par de nouveaux efforts et les succès dont ils seront infailliblement couronnés, les hauts encouragements que le Ministre, nous tient en réserve et nous posséderons plus tôt qu'on ne pense, des trésors d'érudition, dignes d'être offerts publiquement à ceux de nos concitoyens qui s'intéressent au progrès des connaissances humaines. »

Ce discours, en groupant sous trois chefs différents les études et les découvertes de l'année, a pour objet et résultat de faire embrasser d'un seul coup-d'œil la carrière parcourue par

la Société et les succès qui sont venus couronner ses premiers efforts. On pouvait croire peut-être, en voyant épars çà et là les travaux de l'année, que la Société manquait d'éléments d'avenir, mais aujourd'hui, pour qui voudra les considérer avec attention réunis en faisceaux et sous une classification méthodique dans le discours de M. le Président, il ne sera plus douteux que le succès ne réponde aux efforts de la Société.

Ces Rapports entendus, on a procédé :

1° A l'élection de deux membres correspondants :

M. le comte Erard de la Vaulx, de Rozoy-Belleville, et M. l'abbé Venant, curé d'Epaux (canton de Château-Thierry), proposés dans la séance de novembre comme aspirants au titre de membres correspondants de la Société.

2° Au renouvellement du Bureau pour 1866 ; M. Hachette a été réélu président ; ont été nommés : vice-président, M. Marsaux, maire de Nesles ; secrétaire, M. l'abbé Buiette, curé de Gland ; vice-secrétaire, M. Renaud ; trésorier, M. Périn ; et archiviste, M. Delorme.

A la suite de ces différentes nominations, la Société a décidé :

1° Qu'à l'avenir, les présentations des candidats au titre de membre titulaire ou correspondant de la Société historique de Château-Thierry se feraient par le Bureau.

2° Que, désormais, le jour de ses séances serait le premier jeudi de chaque mois.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun incident nouveau ne se présentant, M. le Président a déclaré la séance levée.



RAPPORTS PRÉSENTÉS A LA SOCIÉTÉ pendant l'Année 1865

Rapport sur l'Exercice 1864
présenté par M. Périn, Archiviste, faisant fonctions de Trésorier

Messieurs,

Conformément au désir manifesté par notre honorable président à la précédente séance, j'ai l'honneur de vous faire le rapport sur la situation financière de notre Société au 31 décembre 1864 ; je profiterai de cette circonstance, en qualité de secrétaire archiviste, pour vous faire connaître également notre richesse archéologique, qui n'est pas, comme vous devez le penser, considérable, mais qui fait espérer pour l'avenir. Comme toutes les Sociétés naissantes, nous avons dû faire les dépenses rigoureusement nécessaires à son organisation, de manière à faire présider l'ordre et l'économie qui sont indispensables à sa vitalité, tout en simplifiant la comptabilité de manière qu'il vous soit toujours facile de vérifier la caisse chaque fois que vous le jugerez convenable. Le total de nos dépenses au 31 décembre 1864 est de 58 fr. 45 c. ; ces dépenses consistent en trois registres : le premier pour les recettes et dépenses, le second pour les quittances à souches de la cotisation annuelle, et le troisième pour le service de notre honorable et bien aimé secrétaire, affranchissement de nos lettres de convocation, têtes imprimées des dites lettres, papier, crayons, carton, achat de six médailles du règne de Louis IX et de Philippe le Bel. Ces médailles ont été trouvées au nombre de trois cents, par un ouvrier dans les bois de Mont-l'Évêque, commune de Mont Saint-Père.

J'ai l'honneur de vous faire observer que je suis possesseur d'une facture détaillée et acquittée pour chacune de ces dépenses que vous approuverez je l'espère.

La recette se compose des trente cotisations annuelles reçues et à recevoir pour l'année 1864 ; elles donnent un total de 300 fr. ; il restait donc en caisse au 31 décembre 1864, 244 fr. 85 c.

Conformément à votre décision du 46 décembre 1864 j'ai fait parvenir sur l'exercice 1865, 20 fr. 60 c., y compris les frais, au trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie, pour l'acquisition de la Collection Bouvier.

Maintenant, Messieurs, il ne me reste plus que peu de mots à vous dire au sujet de notre avoir archéologique, je le ferai avec toute

l'humilité qui convient toujours à une grande pauvreté, mais avec le courage inhérent à l'infatigable travailleur qui a foi dans l'avenir. Seulement, je dois vous dire ici toute la vérité : cette foi est basée sur les hautes connaissances des membres honorables de notre Société, car mon faible savoir en archéologie (pour ne pas dire nul) ne vous sera d'aucun secours, mais je puis vous assurer de tout mon dévouement, s'il peut, dans ses faibles moyens, contribuer pour quelque chose à la prospérité de la Société.

Notre avoir archéologique se compose des six médailles mentionnées et un *Essai sur la Numismatique mérovingienne, comparée à la Géographie de Grégoire de Tours*, par M. le vicomte Ponton d'Amécourt, notre honorable collègue, ouvrage donné par lui à la Société.

Je termine, Messieurs, avec l'assurance que mon prochain rapport pour l'exercice 1865 sera plus satisfaisant, en raison de l'avoir financier et archéologique.

Le Secrétaire Archiviste, faisant fonctions de Trésorier, L. PÉPIN.

Rapport présenté par M. Harant, sur plusieurs dents fossiles d'*Elephas primigenius*, trouvées dans les gravières de Mézy-Moulins.

Messieurs,

Le diluvium de la vallée de la Marne continue à nous donner des débris des grands mammifères herbivores appartenant à une faune entièrement disparue.

A notre dernière réunion, M. l'abbé Pignon mettait sous vos yeux plusieurs dents fossiles qu'il attribuait à juste titre, je crois, à l'*Elephas primigenius*, actuellement parfaitement connu et décrit. Elles provenaient des gravières de Mézy-Moulins, exploitées pour les travaux de la dérivation de la Dhuis. Comme elles étaient un peu frustes, leur authenticité n'avait pas été admise sans discussion.

Depuis, de nouvelles trouvailles ont été faites au même lieu, et j'ai eu l'honneur de soumettre à votre examen de nouvelles pièces qui consistent en une dent et une défense tronquée du même animal.

La dent ne peut plus laisser le moindre doute, car elle a conservé une partie de son test et des traces très nettes de ses racines.

La défense mesure en moyenne 8 centimètres de diamètre ; la longueur du tronc est de 80 centimètres, et si on en juge par sa faible décroissance vers la pointe, celle-ci devait atteindre au moins 2 mètres.

La courbure générale est de 60 centimètres de rayon ; la base possède un évidement conique de 13 centimètres de hauteur sur 4 centimètres de diamètre moyen.

La cassure présente, avec un noyau plein, des couches concentriques d'épaisseurs diverses et tout à fait disjointes.

Ces disjonctions se sont probablement produites pendant le passage à l'état métamorphique actuel, qui a l'apparence et la consistance de la craie.

Cette défense a été trouvée entière ; malheureusement le premier amateur qui l'a vue, l'a trouvée trop lourde pour l'emporter et il l'a fait casser pour n'en prendre qu'une partie. Espérons que cette partie se retrouvera et qu'elle pourra être recollée au tronçon que vous avez sous les yeux, c'est dans cet espoir que j'ai conservé tous les débris de cassure qui ont pu être recueillis.

D'où venaient ces grands animaux dont les restes sont en si grande quantité dans presque tout le diluvium de l'hémisphère boréal ? Où ont-ils vécu et quelle est la cause de leur disparition ?

Aucune explication, entièrement satisfaisante, n'a encore été donnée à cet égard.

La plus plausible, à mon avis, est encore celle qui a été donnée par M. Lehon, dans son ouvrage sur la Périodicité des grands Déluges, ouvrage basé sur la théorie du professeur Adhémar.

M. Lehon fait vivre ces grands animaux (éléphants, mastodontes, dinothériums, etc.) dans les contrées immergées formant actuellement le midi de l'Europe. C'était à l'époque la plus récente, où les eaux de l'hémisphère austral tendaient à submerger de nouveau l'hémisphère boréal par suite de la fonte successive des glaces du pôle du sud ; la dislocation de ces glaces arrivant, la débâcle enfin, déplaça brusquement le centre de gravité de la terre, et les eaux lancées avec impétuosité vers le pôle nord, pour rétablir l'équilibre, détruisirent, ou à peu près, tout ce qui avait vie à la surface de l'hémisphère boréal et en entraînaient les débris.

Les arrachements causés à la surface de la terre par les courants violents, constituèrent le diluvium au rétablissement du calme, et c'est dans ces dépôts que s'ensevelirent les restes de ces grands animaux.

La période calme qui succéda à ce grand cataclysme fut troublée à son tour par une débâcle des glaces du pôle nord. Les eaux reprirent avec la même impétuosité la direction du sud et constituèrent le déluge biblique, dont les traces, du nord au sud, sont si apparentes par les blocs erratiques déposés dans nos contrées. Le diluvium fut alors remanié, sans pourtant changer sensiblement son gisement pri-

nitif, et c'est pourquoi nous le retrouvons à peu près avec ses fossiles les plus lourds.

D'après cette explication de M. Lehon, les grands mammifères dont nous retrouvons les débris n'auraient pas vécu de la flore des terrains tertiaires de notre localité. Cette formation tertiaire d'ailleurs est bien antérieure au diluvium, et il est probable qu'elle a été plusieurs fois dénudée par les irrptions périodiques et successives des eaux, si on en juge toujours par la théorie Adhémar et Lehon.

HARANT.

**Rapport présenté par M. Barbey
sur une Inscription trouvée dans l'Eglise de Coupru.**

Messieurs,

En visitant l'église de Coupru, canton de Charly, j'ai trouvé sur l'un de ses murs intérieurs une inscription à la main tracée à la pointe en caractères du quinzisième ou seizième siècle; elle est ainsi conçue :

ant que ci-bas feras,
r, le pain tu mangeras.

Le commencement de ces deux vers a été gratté, mais peut se rétablir ainsi :

Suivant que ci-bas feras,
Pêcheur, le pain tu mangeras.

Cette inscription, qui n'est que la traduction versifiée de l'axiome : « A chacun selon ses œuvres, » ne présente aucun intérêt historique. Son auteur est inconnu, et l'attention ne se fixe sur elle que par la curiosité qui s'attache naturellement à la conservation pendant plusieurs siècles, de caractères destinés à être fugitifs et passagers.

Si nous aimons à nous arrêter un moment sur ces traces d'un autre âge, c'est qu'en effet, les inscriptions de cette nature mettent l'esprit du lecteur en communication directe avec l'âme de celui qui les a formées, en provoquant peut-être les méditations plus profondément que les inscriptions gravées. Celles-ci sont le résultat d'un travail d'esprit, tandis que celles-là sont celui de l'inspiration du moment. On cherche l'intention de l'auteur, on suppose la situation d'esprit qui a guidé sa main, et si la pensée est grave et sévère, si surtout elle se trouve exprimée dans un lieu qui prête à la rêverie, tel qu'une église, les murs d'un couvent, les ruines imposantes d'un vieux château, l'on éprouve un charme quelquefois attendrissant à déchiffrer cette énigme archéologique.

Les inscriptions à la main, sans être communes, ne sont cependant par rares, mais la plupart du temps elles ne présentent que peu d'intérêt ; ce sont presque toujours des noms inconnus que leurs possesseurs ont tracés dans les endroits souvent les plus inaccessibles d'un monument pour prolonger leur personnalité qui serait, sans cette précaution, restée dans le plus profond oubli, témoins ces touristes anglais qui n'ont pas craint de salir de leurs noms ignorés la Colonne de Pompée par des lettres d'un mètre de hauteur tracées au péril de leur vie à vingt mètres au-dessus du sol, avec un ignoble goudron, sans rougir de rompre ainsi par un noir et hideux collier la teinte harmonieuse que le temps et le ciel de l'Égypte avaient imprimée à ce gracieux monument de l'antiquité.

J'ai relevé l'inscription de Coupru et j'en mets le calque sous vos yeux.

À voir sa régularité l'on pourrait croire qu'elle faisait partie d'une série de sentences dogmatiques qui auraient été tracée le long des murs de l'église ; je ne le pense pas : outre que je n'ai remarqué nulle trace d'inscription identique dans l'église, cette inscription est placée sous le clocher, dans un endroit obscur, ne contient aucune trace de la couleur rouge ou noire avec laquelle on l'aurait peinte pour la rendre plus apparente si elle avait eu cette destination. J'aime mieux supposer qu'elle est l'expression d'une âme honnête qui rappelait à l'humanité que la justice divine a toujours l'œil ouvert sur les actions des mortels et qu'elle distribue même ici-bas à chacun selon ses œuvres.

Quoiqu'il en soit, c'est le calqué de cette inscription qui m'a suggéré l'idée de vous faire connaître une résolution prise dès l'année 1854 par les Sociétés académiques de Laon et de Saint-Quentin et par la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Sur la proposition de M. Gomart, de Saint-Quentin, ces trois Sociétés ont formé le projet de publier à frais communs toutes les inscriptions remarquables, épitaphes ou ex-voto qui se trouvaient dans le département de l'Aisne avant 1789. La Société de Saint-Quentin se chargeait du travail pour les deux arrondissements de Saint-Quentin et Vervins, celle de Laon pour l'arrondissement de Laon et celle de Soissons pour les deux arrondissements de Soissons et Château-Thierry.

Conformément à ces dispositions, la Société de Soissons envoyait dès le mois de février 1852 à tous ses correspondants, à MM. les ecclésiastiques et aux instituteurs, des instructions sur l'importance des inscriptions et sur la manière de les relever. Ces instructions, rédigées par M. l'abbé Poquet, que vous connaissez tous et dont la

compétence ne sera pas récusée dans l'arrondissement de Château-Thierry, sont contenues dans le tome VI^e du *Bulletin de la Société de Soissons*, page 49, et renferment de précieuses indications pour l'estampage et l'impression de toutes les inscriptions dont on veut prendre l'empreinte.

Ce travail a été commencé, l'on s'est mis à l'œuvre et les archives des trois Sociétés renferment le relevé et l'estampage de nombreuses inscriptions prises partout, sur les peintures ou sur les édifices, sur les statues, sur la toile, sur l'ivoire, la pierre, le papier, le bois et le parchemin, mais je ne sache pas que notre arrondissement ait été profondément exploré par nos collègues des autres Sociétés. Notre arrondissement, il est vrai, n'est pas aussi riche que ceux de Soissons et de Laon, mais il renferme encore néanmoins bien des monuments d'un ordre secondaire dont l'étude peut nous révéler des richesses inconnues, des faits importants pour l'histoire.

Déjà de son temps, Dom Carlier se plaignait de la perte d'une infinité de pierres tombales que les fabriques sciaient pour refaire le pavage des églises; que dirions-nous maintenant que la Révolution de 93 a passé sur elles? Cependant il en reste encore à recueillir, tout n'a été détruit; mais il faut se hâter, car les causes de destruction se présentent tous les jours et le champ qui reste à glaner se dépouille peu à peu.

En conséquence, sans préjuger la question de savoir si vous jugerez à propos de vous associer au projet formé pour la publication des inscriptions du département de l'Aisne, j'ai l'honneur de vous proposer d'engager les membres de la Société à recueillir les inscriptions de l'arrondissement de Château-Thierry et à estamper celles qui paraîtraient avoir le plus d'importance au point de vue de l'art graphique et du dessin et d'en faire le dépôt dans les archives.

Lorsque cette collection serait assez complète pour en tirer parti, vous auriez alors à décider celui qu'il serait convenable de prendre, soit pour une publication particulière à l'arrondissement, soit pour une association à la publication générale des inscriptions départementales.

En attendant, la plupart des membres de votre Société trouveront dans ce travail un aliment à leur désir d'être utile à la science archéologique. Les recherches faites à ce sujet dans nos églises et sur tous nos monuments, pourraient éveiller d'autres idées et donner lieu à des études qui viendraient alimenter nos séances. Enfin, je ne doute pas que cette idée, si elle est adoptée, ne donne à nos travaux une impulsion et un intérêt d'autant plus dignes de votre attention qu'elle aura pour but de sauver de l'oubli et de faire connaître des monuments qui peuvent servir de matériaux importants à l'histoire de notre pays.

BARBEY.

Rapport présenté par Monseigneur l'Evêque de Basilitte, sur des Pièces de Monnaie trouvées dans la maison qu'il habite, rue Racine, à Château-Thierry.

Messieurs,

Les sept pièces de monnaie que Monseigneur l'Evêque de Basilitte a données à la Société historique et archéologique de Château-Thierry proviennent d'un rouleau renfermant treize de ces pièces. Elles ont été trouvées par M. Petit, couvreur, sur l'ancien emplacement du cimetière de la Madeleine, lorsqu'il fouilla, en 1847, son terrain pour poser les fondations de sa maison, sise rue Racine, n° 6. Ces monnaies avaient été enveloppées dans un tissu de lin, comme on a pu s'en convaincre par les deux extrêmes qui portaient encore l'empreinte des filaments; toutes adhéraient entre elles par l'oxide de cuivre.

Il eût été certainement intéressant de connaître les particularités de ce dépôt, mais comme depuis longtemps il n'y avait de vestiges du cimetière que les ossements reposant dans la terre, nous ne pouvons citer qu'une circonstance, c'est que ces pièces ont été trouvées auprès d'un squelette à l'endroit de la tête.

Voyons si au point de vue historique et archéologique ces monnaies peuvent avoir pour notre Société quelque intérêt scientifique :

Ces monnaies portent sur leurs faces une croix ancrée avec cette légende : RADULFUS COMES, et sur le revers une sorte de porte de ville ou d'église (châtel) avec ce mot : SUESSIONIS.

La date ne peut pas remonter au-delà de 1146, parce qu'on n'a point de pièce des comtes de Soissons antérieure à l'avènement de la maison de Nesle (Duby, *Traité des Monnaies des barons, comtes, etc.*)

Ives de Nesle employa l'année qui s'écoulait avant l'époque de son départ pour la croisade en 1147 à faire actes de seigneur en frappant une monnaie à son coin. Cette monnaie soissonnaise portait sur la face une croix ancrée avec cette légende : IVO COMES, et sur le revers une sorte de porte de ville ou d'église avec ce mot : SUESSIONNIS (Duby, *Traité des Monnaies, etc.*)

Si nous retranchons le mot *Ivo* pour y substituer *Radulfus*, ce sera une des pièces dont j'ai l'honneur de vous entretenir.

Il est bon de mentionner que le châtel qui se trouve sur le revers de ces pièces ne se rencontre sur aucune pièce française avant le règne de Philippe Auguste, 1180 (Voir le *Médailleur ou Paliographie de Chastant*).

Maintenant que nous sommes arrivés à assigner le douzième siècle comme origine de ces pièces, nous avons dû travailler pour connaître ce *Radulfus comes, SueSSIONis*.

Nous devons avouer tout d'abord que le nom lui-même nous avait embarrassé, lisons-nous *Radulfus* ou *Ranulfus* ? Pour assurer l'exactitude, nous avons dû parcourir les noms de tous les comtes de Soissons, et nous avons été amené bien vite à nous convaincre par trois citations latines que les pièces portaient *Radulfus* :

Ego Hadulphus, comes Suessionensis, assensu...

Filia comitis... nupsit Suessionensi Radulpho. .

Hic, Radulphe, jaces, comes inclite...

Radulfus comes Suessionis est Raoul de Nesle qui hérita du comté de Soissons en 1181 comme second fils de Raoul II, châtelain de Bruges, et de Gertrude d'Alsace.

Voici d'abord une probabilité qui ne manque pas de valeur, c'est que le châtel disparaît après saint Louis environ, 1270 (voir le *Médailleur*). Or, Raoul est précisément contemporain de Philippe Auguste (1180) et de saint Louis (1226). Raoul de 1181 à 1236.

Mais pour enlever tout doute sur notre Raoul, nous dirons qu'il est le seul comte de Soissons qui porte ce nom. Nous aurions pu transcrire ici la succession des comtes avec la date de leur avènement et de leur mort, mais comme nous n'avons pas eu la prétention de faire un ouvrage, nous renvoyons pour renseignement à toutes les Histoires de Soissons.

Cette monnaie soissonnaise, de 8 millimètres de diamètre, pesant un gramme environ est désignée sous le nom de Néréts ou Noiret (*Nigri* ou *Nigelli*), soit à cause des comtes qui la faisaient frapper (Nesle en latin *Nigella*), soit parce que le Néréts était fort mêlé d'alliage et avait l'œil plus terne et plus noir que les Parisis ou les Tournois (Duby, *Histoire des Monnaies*, etc.)

Selon un registre cité par Ducango (*verbo Moneta*), la monnaie des comtes de Soissons devait être de 3 deniers, 42 grains d'aloï d'argent royal et de 23 sols de poids au marc de Paris.

Les Néréts soissonnais avaient cours dans le Valois et une partie de l'Ourceois.

Nous croyons qu'il n'est pas déplacé de dire ce qu'était Raoul, comte de Soissons. Mais malgré notre bonne volonté à nous mettre en quête d'une Histoire de Château-Thierry pour savoir si Raoul n'avait pas eu quelques rapports avec notre canton, nous nous sommes vu obligé à notre grand regret de ne donner que des généralités historiques.

Raoul se rendit si agréable par ses vertus et ses bonnes mœurs, dit Melchior Regnault, qu'il fut surnommé le bon Raoul.

Un des principaux barons de France, il se montra auprès du roi

dans toutes les circonstances où le bernage (barónage) du royaume se réunissait en parlement, soit à Paris, soit ailleurs.

Il était présent aux audiences que le roi saint Louis donnait à ses sujets sous un chêne du bois de Vincennes.

Il se croisa et parti pour la Terre Sainte en 1190 et revint en 1197 après la capitulation de Saint-Jean-d'Acres (troisième croisade).

Il se trouva à la guerre contre les Albigeois en 1212, à la bataille de Bouvines en 1214.

Après avoir dit adieu aux faits d'armes, nous le voyons s'occuper de poésie, et tout particulièrement de bonnes œuvres dans l'intérêt de son âme.

Le vieux comte mourut le 4 janvier 1236 ou 1237, plein de jours et de prospérités; et, suivant ses dernières volontés, il fut inhumé à l'entrée de la salle du chapitre, dans l'abbaye de Longpont. Sa tombe, faite d'une pierre blanche peu élevée, portait cette épitaphe en vers latins rimés, qui louent sa naissance, sa prouesse (*probitas*) et ses vertus, attestées par les regrets des siens :

*Hic, Radulpho, jaces, comes inclite, lausque tuorum
Te genus et probitas, te laudat gratia morum.
Te Deus assumat, decus atque coronat tuorum;
Hic erit et requies et vita beata piorum.*

Château-Thierry, le 21 avril 1865.

Pour Monseigneur de Basille, C.-Auguste CHEVALIER.

Recherches sur l'Étymologie du mot Galvèze

Rapport présenté par M. Barbey

Messieurs,

La géographie des Gaules, malgré les nombreux travaux des savants et des historiens, laisse encore bien des incertitudes, beaucoup de points douteux à éclaircir : si, généralement, l'on est à peu près d'accord sur les grandes divisions, la position exacte de certaines villes, de lieux dont cependant le nom figure glorieusement dans l'histoire, excite encore des débats et des luttes scientifiques qui n'ont pas levé tous les doutes : Noviodunum, Bibrax, Tideriacum et tant d'autres sont là pour nous prouver que sur bien des points, nous en sommes réduits à des conjectures plus ou moins fondées.

Ce n'est cependant pas une raison pour se décourager, car des docu-

ments inédits, des fouilles, des hasards heureux peuvent un jour changer les conjectures en certitude.

Alèze et le camp de César de Mauchamps si longtemps cherchés, sont là pour nous montrer ce que peuvent accomplir l'esprit conjectural guidé par l'observation et l'étude consciencieuse des écrivains de l'antiquité.

Les étymologies, dans bien des cas, peuvent être d'un besoin utile, et c'est sur l'une d'elles que j'essaierai de m'appuyer pour rechercher ce qu'était autrefois la Galvèze dont Château-Thierry, a-t-il été dit, était l'ancienne capitale.

Ce nom de Galvèze n'existe que dans la tradition locale, aucun des géographes ou des historiens anciens ne nous le fait connaître : Adrien de Valois, dans les temps modernes, a été le premier qui ait mis ce nom en avant en l'appuyant très problématiquement d'un texte de Ptolémée ; c'est donc dans la localité même où il est employé, c'est sur le sol de Château-Thierry qu'il faut en faire la recherche.

L'origine de Château-Thierry (Theodorici Castrum) est bien connue, la ville se forma autour du château que Charles Martel fit élever vers l'année 720 sur le mamelon qui la domine.

Après avoir été possédée par les comtes de Vermandois, elle passa, en 1076, sous l'autorité des comtes de Champagne, et après eux fit toujours partie du domaine de la couronne.

Pendant tout ce temps, aucune circonscription civile, politique ou religieuse ne porta le nom de Galvèze.

Les plus anciens documents, se rapprochant de l'époque de la fondation de Château-Thierry, les diplômes et les capitulaires de Charlemagne et Charles le Chauve ne parlent aucunement de la Galvèze, et le capitulaire, souvent cité, daté de 853, qui fixe les circonscriptions diverses assignées aux *missi dominici* ne mentionne d'une manière générale pour la contrée qui nous occupe, que le *pagus suessionicus* et le *pagus urcisus* qui faisaient partie du *missaticum secundum*.

Il n'en faudrait pas toutefois conclure que la Galvèze n'existait pas ou n'avait pas existé, mais c'est une raison pour en chercher l'origine avant les huitième ou neuvième siècles.

Là encore, mêmes ténèbres, rien ne vient nous guider, aucun auteur ne parle de la Galvèze, et ni l'ancien itinéraire d'Antonin, ni la carte théodosienne n'en font mention : il existait cependant une chaussée romaine de Soissons à Troyes passant par Château-Thierry, mais les deux documents que je viens de citer étant muets à son égard, il ne nous reste plus qu'à consulter les étymologies, et à voir le parti qu'on en peut tirer.

Jusqu'à présent, l'on en a proposé plusieurs : *Gallia vetus*, *Galliam*

vescens, Gallo Helvetia, mais elles ne me paraissent que des jeux d'esprit sans le moindre fondement et méritant la même foi que celles qui attribuaient la fondation de Troyes en Champagne à des Troyens fuyant la ruine de leur pays, celle de Paris au beau berger Paris.

En effet, pourquoi notre Galvèze si peu importante, qu'elle n'a pu trouver place dans aucune circonscription territoriale, mériterait-elle le titre de *vetus* plutôt que toute autre partie de la Gaule, que l'antique Armorique, par exemple, encore couverte de monuments qui constatent son ancienne gloire ?

Quant à *Galliam vescens*, sans attacher d'importance à son étrange latinité, l'in vraisemblance est encore ici plus grande ; le sol de la vallée de Château-Thierry n'était encore, après la conquête romaine, qu'un marais impraticable, ainsi que le prouve l'établissement de la chaussée dont je viens de parler, sous laquelle soixante arches donnaient passage aux eaux de la prairie ; au-dessus de Château-Thierry, sur le plateau du nord, le sol surtout si on le compare à celui des contrées du Soissonnais qui l'avoisinent, ne mérite réellement pas qu'on lui décerne la pompeuse épithète de père nourricier de la Gaule.

Reste *Gallo Helvetia*, fondée sur la beauté du paysage qui entoure Château-Thierry et le fait ressembler à une Suisse en miniature, mais il faut jamais n'avoir vu la Suisse ou même les nombreuses gravures qui en offrent les sites, pour oser comparer notre vallée, si gracieuse qu'elle soit, et les deux collines qui la dominent, aux ravissants tableaux que la Suisse offre sous les aspects les plus variés, les plus riants comme les plus sévères. Notre vallée ne ressemble pas plus à la Suisse que ses voisines les vallées de l'Oise et de l'Aisne, et quelle que soit la sympathie que puisse inspirer notre charmant pays, je ne puis accepter cette comparaison que l'œil le moins artiste ne saurait admettre.

Peut-être, pour cette dernière version, pourrait-on admettre l'hypothèse d'une tribu d'Helvètes venue s'établir sur les rives de la Marne, mais rien n'autorise à le penser, car un fait historique, pour avoir quelque valeur, a toujours besoin d'un témoignage.

Un dernier thème a été donné sur cette étymologie de *Gallo Helvetia*, je le trouve dans un manuscrit, sans la moindre valeur qui m'a été confié et qui n'est qu'une compilation de tout ce qui a déjà été dit sur l'histoire du pays ; mais outre que ce manuscrit n'en fait remonter la cause qu'en 4508, ce thème est tellement inconvenant qu'il ne pourrait être rapporté qu'*inter pocula* ; je le passe donc sous silence.

Toutes ces étymologies ne me paraissent donc pouvoir être acceptées ; elles sont contraires à la logique et ne prouvent dans leurs auteurs qu'une seule préoccupation, celle de rechercher dans une

similitude de mots latins l'origine d'un nom, selon moi, antérieur à la conquête romaine, et par conséquent à l'introduction de la langue latine dans nos contrées.

J'irai donc chercher dans la langue celtique l'étymologie de cette énigmatique Galvèze ; les historiens modernes les plus recommandables nous ont ouvert cette voie dans laquelle ils ont fait quelquefois des découvertes qui ont éclairé bien des points historiques.

L'analyse d'un livre que je ne connais pas (et c'est ici le cas d'exprimer le désir de le voir un jour figurer dans la bibliothèque de la ville), les *Origines Gauloises* de l'illustre La Tour d'Auvergne, celui qui fut nommé, à bon droit, le premier grenadier de France, m'a conduit à rechercher si en celtique la racine *vez* aurait une signification.

En effet, elle signifie *gué*, *vadum*, traduction latine de plusieurs localités anciennes portant encore le nom de *Veze*.

Or, la Marne qui coule aux pieds de Château-Thierry est, en cet endroit, guéable une partie de l'année, et peut-être le gué était-il encore plus praticable avant qu'on eût détourné le cours de la rivière en 1769 et établi un nouveau lit pour faciliter la navigation gênée précisément par le peu de profondeur de la rivière.

De plus, la Marne séparait la Gaule Belgique de la Celtique ; les Belges ou Belges de la nation des Suessions d'un côté, et les Galls de l'autre. *Gallus a Belgis matrone dividit* (CÆS., lib. I, ch. I).

Dès lors, en s'appuyant sur ces deux faits qui sont incontestables, il est permis de supposer avec quelque apparence de raison que Galvèze voudrait tout simplement dire Gué des Galls, gué conduisant au pays des Galls, comme on dit de nos jours, le chemin des Vaches, le rû des Brebis, pour signifier le chemin par lequel on conduit les bestiaux à la pâture, le ruisseau où l'on mène boire les moutons ; d'où l'on peut conclure que la Galvèze était uniquement un *lieu dit* et non une contrée, un pays proprement dit.

Toutefois les abords, le voisinage de ce gué ont pu, par extension et surtout après l'établissement des habitations qui ont dû se porter sur un lieu de passage aussi fréquenté, recevoir le nom de Galvèze, mais je le répète, sans que cette appellation s'appliquât à un pays de quelque étendue ni à aucune circonscription civile ou politique déterminée.

Resterait maintenant à supputer l'importance qu'a pu exercer, sur les dénominations locales, l'établissement sous Vespasien du pont établi sur la voie romaine dont j'ai parlé plus haut, pour remplacer le gué des Galls.

Tout le monde est à peu près d'accord que le nom de Brie, *Brigio*

vient d'un mot celtique conservé de nos jours dans la langue anglaise Bridge qui signifie pont, et qui a baptisé la contrée d'outre-Marno qui a reçu ce nom. Ce pont, dans l'origine, était peut-être le seul qui existât dans la contrée; il avait dû frapper d'étonnement un peuple peu habitué aux grands monuments d'architecture, son nom était dans toutes les bouches, on allait *au pont*, au Bridge comme on disait avant au gué des Galls, et le nom de Brie a fini par envahir celui de Galvèze comme il a englobé les abords du gué qui portait cette appellation, la Brie ayant pris par la suite l'importance d'une circonscription territoriale.

Mais cette discussion n'est pas de mon sujet, j'ai voulu combattre uniquement des étymologies qui me paraissaient peu fondées en leur en substituant une autre qui, peut-être n'est pas plus exacte, mais qui me paraît plus rationnelle et s'appuie sur une preuve, une racine celtique; en conséquence, je crois qu'on peut l'adopter avec non moins de confiance que *Galliam vescens* ou toute autre analogue.

BARBEY.

Un premier Mémoire sur ce sujet a déjà été remis par l'auteur à la Société archéologique de Soissons dans la séance du 3 février 1862, mais l'intérêt que notre localité attache à cette question a porté M. Barbey à refondre entièrement son travail et à le communiquer à la Société de Château-Thierry.

Notes présentées par M. A. de Vertus — Aperçu des sources inédites à étudier dans l'arrondissement de Château-Thierry

Messieurs,

Autant le travail de l'écrivain qui s'occupe d'histoire générale est facile, autant celui de l'homme qui recherche l'histoire particulière est pénible et ingrat. Cette disproportion s'accroît encore, quand il s'agit de simples localités, telles que celles dont se compose notre arrondissement.

L'historien général groupe autour de lui les chroniqueurs, il extrait la fleur de leurs récits, et pour peu que son style ait de la grâce et du naturel, il crée aisément une œuvre intéressante et d'une lecture agréable.

L'historien des petites localités, n'ayant à sa disposition que quelques rares paperasses, n'y rencontre souvent que des faits ordinaires; il est heureux quand il trouve consignés quelques guerres, quelques désastres, quelques noms d'hommes ou de familles remarquables.

Mais si l'étude de l'histoire locale n'a pas un grand intérêt général, elle en a un autre bien puissant: c'est celui de nous toucher de plus

près Chacun aime à connaître les traditions du pays qui l'a vu naître, ou de celui où il vient fixer sa résidence.

Il y a des traditions dans chaque village : elles existent, les plus récentes dans la mémoire des vieillards ; les plus anciennes dans les noms des lieux dits qui en ont conservé le souvenir.

Il ne faut pas négliger non plus de recueillir certaines expressions conservées au village, expressions qui ne sont plus dans nos dictionnaires, mais que l'on est tout étonné de rencontrer dans les écrivains du treizième siècle.

Aucun de ces éléments n'est à dédaigner, mais l'indispensable surtout, c'est de retrouver quelques pièces authentiques qui puissent confirmer la tradition ou la modifier.

La lecture que nous avons l'honneur de vous faire n'a pour objet que de vous indiquer quelques sources inédites de ce genre, et qui sont de la plus grande authenticité.

Nous citons d'abord le Cartulaire de Coincy. Ce manuscrit, échappé à la destruction de 1792, est un des documents les plus précieux de notre arrondissement. Nous croyons pouvoir dire, en passant, que l'administration de notre département doit le faire copier incessamment, afin de le joindre à la collection déjà si riche des manuscrits de la Préfecture.

Ce cartulaire, qui contient huit cents pages in-4°, d'une écriture fort lisible, renferme des détails touchant vingt localités de l'arrondissement de Château-Thierry.

Voici, pour exemple, quelques notes sur ce que l'on y trouve ; elles se rapportent aux ravages des Anglais et des Bourguignons de 1415 à 1440 :

« Item souloit avoir en la ville de Crézancy un bel hostel c'est à » scavoir : maison, estable, porte, cour, séant auprès de l'église tenant » au chemyn royal et à Jehan de Laval ; le quel hostel est cheu et » entièrement démoly, la grange dimeresse est cheute et totalement » destruite. »

Ces lignes sont extraites d'une déclaration authentique du prier de Coincy au bailli de Château-Thierry, qui se nommait alors Jehan Le Duc.

Cette déclaration nous montre qu'en 1463, c'est à dire plus de vingt-cinq ans après la guerre des Anglais, les villages autour de Château-Thierry n'étaient pas encore rebâtis, faute d'habitants.

« Item, la ville de Ronchères est toute destruite, et tous les héritages en totale ruine et désolation. Dès long temps, là, n'y a demeuré » que les bois. »

« Item, à Chartève, la grange dimerresse est cheute et trébuchée. »

« Le molin de Sainte Oyne (Sainte Eugonne) est cheu et âémoly. »

Je m'arrête à ces quelques notes qui suffisent pour montrer le genre de renseignements historiques que l'on peut trouver dans le Cartulaire de Coigny : N° 42,024 du fonds français.

D'autres Cartulaires contiennent différentes chartes sur un grand nombre de nos villages, mais les abbayes de Chézy et de Val-Secret paraissent surtout avoir eu une importance politique et religieuse dont M. Hébert et M. Poquet ne nous donnent qu'une faible idée dans leurs Histoires de Château-Thierry.

Plus de vingt chartes nous apprennent que, sous divers pontificats, les abbés de Val-Secret et de Chézy étaient chargés de faire exécuter les ordres du Saint Siège. Les prétendants au comté de Champagne vinrent, plus d'une fois, rendre compte de leur conduite à Val-Secret.

Plusieurs de ces chartes contiennent des faits curieux :

En 4239, ce sont les abbés de Chézy et de Val-Secret qui sont chargés par le Pape de traiter avec les croisés qui ont trop légèrement fait le vœu d'aller en Terre-Sainte. La compensation, en argent, est attribuée à Thibaut pour les besoins des croisades.

En 4249, Alix de Champagne, reine de Chypre, née en Terre-Sainte, réclamait contre Blanche de Navarre le comté de Champagne ; mais le pape Honorius III chargea l'abbé de Val-Secret de la citer à comparaitre et à prouver si elle était enfant légitime. La chose lui fut sans doute difficile, car elle n'obtint pas le comté.

En 4264, habitait à Château-Thierry un bourgeois nommé Jean Olivier ; malgré son titre de bourgeois, il était homme de corps de Thibaut V, comte de Champagne. Il voulut épouser une jeune fille nommée Asceline, mais elle appartenait au prieuré de Coigny ; il fallut une permission de Thibaut et du prieur de Coigny pour arriver au mariage qui eut lieu, mais il fut dressé une convention entre les propriétaires, c'est à savoir : que le bourgeois continuerait d'appartenir à Thibaut et la femme au couvent, mais les enfants seraient partagés par moitié.

Jusqu'ici, Val-Secret n'a pas eu d'historien particulier, Chézy a eu plus d'avantage ; cette abbaye en a eu deux : seulement le premier est resté inconnu et son œuvre inédite ; le second est M. Poquet ; malheureusement M. Poquet n'a pas eu connaissance du premier historien, et sa notice laisse beaucoup à désirer. C'est donc avec plaisir que nous indiquerons une histoire inédite de Chézy dans le numéro 4009, *Monasticum Benedictinum*, folio 439, Bibliothèque impériale.

C'est une œuvre déjà vieille, qui a besoin d'être retouchée et continuée pour les dernières époques de l'abbaye. Cette tâche revient de droit à notre honorable secrétaire M. l'abbé Gourmain.

Nous nous arrêtons ici, Messieurs, nous n'avons pas voulu trop embarrasser cet exposé par des séries de numéros se rapportant aux chartes et aux manuscrits de la Bibliothèque impériale; nous les indiquerons à la fin de ce petit travail dont nous donnerons la suite lorsque l'absence de lectures plus intéressantes nous le permettra.

(2^{me} Partie lue à la Séance du 13 Octobre)

Nous arrivons maintenant à une troisième source de documents ; malheureusement cette source n'est pas et ne peut guère être accessible au public : nous voulons parler des archives de l'Hôtel-Dieu, des archives de l'ancien bailliage au greffe du tribunal, et enfin des minutes des notaires.

Les archives de l'Hôtel-Dieu ont échappé à la destruction de 1793 ; le dépôt est presque complet. Il n'est pas facile d'y faire des recherches, mais il existe un petit in-folio en parchemin bien conservé, c'est une analyse des titres de la maison renvoyant aux sacs (casses maintenant) de chaque localité. Nous donnerons, à la suite de cet aperçu, la liste des lieux dont on trouve des titres à l'Hôtel-Dieu ; nous y joindrons les numéros.

Il ne faut pas s'imaginer que toutes ces pièces renferment des pages d'histoire toute faite, ce ne sont que des titres de donation ou de propriété ; mais on retrouve là les noms de nos plus anciennes familles, de vieux usages de l'agriculture, des conditions de baux singulières, des noms de localités, des industries aujourd'hui détruites, et par hasard quelques anecdotes. Ainsi, pour n'en citer qu'une, on voit dans un aveu de la seigneurie de Baulne (canton de Condé), comment, en 1559, un homme condamné à être pendu eut le bonheur de voir sa peine commuée ; il en fut quitte pour un certain nombre de coups de fouet qu'il reçut sur la place publique du village.

Il y a surtout, à l'Hôtel-Dieu, plusieurs terriers qui sont vraiment dignes d'être étudiés. Les plans de la propriété y sont tracés sur grand in-folio, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les anciens villages y sont dessinés et peints même à l'aquarelle. On y voit des églises, des chapelles, des châteaux qui n'existent plus de nos jours. Malheureusement les dessins ne sont pas assez corrects ; ils donnent une idée exacte de la position, mais ils ne pourraient pas être reproduits comme œuvre d'art ni même de science, car on ne reconnaît pas le style de l'architecture.

Nous indiquons, en passant, les archives de l'ancien bailliage. Nous ne les avons point étudiées ; nous savons seulement qu'elles remontent à 1580 environ. Ces archives ne sont pas classées ; des recherches

doivent y être faites par un archiviste du département. Nous espérons, grâce à sa bienveillance, pouvoir en donner alors un aperçu. Espérons encore que ces dépôts, qui n'ont plus d'intérêt que celui de l'histoire, pourront, avec une sage discrétion, être consultés par les personnes qui s'occupent sérieusement de ces sortes d'études.

Messieurs les notaires de Château-Thierry possèdent des minutes qui ont souvent un intérêt historique, mais on se fait généralement une fausse idée sur l'époque à laquelle elles remontent.

Les plus vieilles, à Château-Thierry, sont celles de l'étude Guériot, elles remontent à 1526 ; mais de 1526 à 1600, il en manque plus de la moitié.

Nous avons employé le mot *minutes* pour nous conformer au langage actuel ; en 1526, les notaires avaient des *protocoles*, espèce de registres dans lesquels ils inscrivaient toutes sortes d'actes ; ces actes n'étaient pas signés des parties, mais par deux notaires. Vers 1600, pourtant, on trouve des signatures et des signes tels que : annelles de moulin, truelles de maçon, planes de charron, haches de charpentier, etc., etc.

Les minutes de M. Maillard remontent à 1600. On voit dans son étude un magnifique terrier de la seigneurie de Mont-Saint-Père, vers le milieu du dernier siècle. Cette seigneurie comprenant plusieurs villages de la Brie ; on peut prendre, dans ce terrier, des notes utiles pour l'histoire de ces localités.

On voit encore, sur la limite de notre arrondissement, les ruines d'une maison célèbre de l'ordre de Cîteaux. C'est l'abbaye d'Igny-en-Tardenois. Cette abbaye avait beaucoup de propriétés jusqu'à Le Charmel, Jaulgonne et autres villages de notre localité. Sa bibliothèque était remarquable et souvent citée par les savants. Mais ce qui doit nous intéresser, c'est que le cartulaire de cette abbaye a échappé aux destructions de 1793 et se trouve conservé à la Bibliothèque Impériale. Il contient d'assez nombreux renseignements sur les localités dont notre Société a l'intention de s'occuper. Les puissants seigneurs de Fère ont été les principaux bienfaiteurs de cette maison, et plusieurs d'entre eux y ont été inhumés.

Après cette rapide indication des manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque Impériale, nous passons à ceux que l'on trouve à la Préfecture de l'Aisne.

Malgré le travail incessant de son infatigable archiviste et de deux adjoints, cet immense dépôt n'est pas encore classé et ne le sera pas peut-être avant cinq ou six ans. Il faut dire que jamais travail aussi consciencieux n'a été fait sur nos archives départementales. Chaque pièce est analysée, des extraits même en sont faits, et tout ce classement et ces analyses sont imprimées dans un beau

format in-quarto à deux colonnes. Nous avons parcouru ce qui est imprimé concernant l'élection de Château-Thierry, et nous pouvons affirmer que ceux qui viendront après nous auront dans ces analyses une facilité de recherche dont on ne se fait pas une idée. Pour le moment, il faut nous contenter des catalogues manuscrits rédigés vers 1821. Trois d'entre eux nous ont surtout frappé : le premier, c'est celui des titres saisis chez les émigrés en 1792 ; on y trouve des renseignements certains sur plusieurs seigneuries de l'ancienne élection de Château-Thierry. Nous en avons remarqué de précieux sur le canton de Condé, les seigneuries de Mézy, Crézancy, etc., etc.

Le second volume contient l'indication des titres recueillis dans les établissements religieux. Nous avons vu en passant un grand nombre de pièces sur Essômes, Chézy, Val-Secret, le prieuré du Charme, etc., etc. C'est avec peine que l'on reconnaît que l'administration révolutionnaire n'a conservé que les titres les plus récents et a envoyé à l'arsenal de La Fère, pour faire des gargousses, les parchemins les plus forts et qui seraient, sans doute, les plus intéressants pour nous. Il y a pourtant encore quelques titres anciens. M. Poquet (page 47 de sa *Notice sur Essômes*) dit avoir vu qu'il y avait 709 pièces touchant cette abbaye ; ce sont, ajoute-t-il, tous documents sans intérêt. Nous voulons protester ici contre une pareille appréciation. Nous savons bien qu'il est plus facile pour écrire une notice ou une histoire de la trouver toute faite comme était celle de Château-Thierry ; mais l'historien consciencieux qui voudra faire une notice sérieuse sur Essômes devra parcourir les 709 pièces de nos archives départementales qui proviennent et forment le cartulaire de cette ancienne abbaye : il devra les étudier et ne pas se contenter, pour l'histoire de cette abbaye, de la description des corniches, des pilastres, des colonnes et colonnettes de son église. C'est là le grand travers des novices archéologues qui sortent d'étudier leur manuel ; tâchons de n'y point tomber.

Le troisième catalogue contient la vente des biens nationaux, ce n'est certes pas le moins intéressant ; on y voit l'origine de bien des fortunes actuelles et une mutation de propriétés, dont on ne retrouverait pas un second exemple dans toute notre histoire.

A. DE VERTUS.

**Rapport présenté par M. Chauvac de la Place
sur une Ancienne Carte du Gouvernement de Château-Thierry**

Je prie Monsieur le Président de vouloir bien m'excuser, si je ne lui apporte pas moi-même le résultat de l'examen qu'il a bien voulu

me charger de faire de sa petite Carte du Gouvernement de Château-Thierry : je suis atteint depuis quatre jours d'une indisposition qui m'empêche de sortir.

Je lui dirai, tout d'abord, que sa carte n'a pas grande valeur. Elle contient les erreurs topographiques les plus grossières : les chefs-lieux des communes ne sont pas à leur place ; le cours de la Marne est ou ne peut plus mal indiqué, et tout le reste est à l'avenant.

L'espace qu'elle embrasse est celui d'un canton, à peu près, et il est supposable que le Gouvernement de Château-Thierry, qui était limitrophe de ceux de Soissons et de Saint-Quentin, avait une bien plus grande importance comme étendue.

Selon toute probabilité, l'original sur lequel elle a été calquée, est l'œuvre, le coup d'essai d'un géographe de dix ans qui ne se piquait pas d'exactitude.

En perdant la carte, notre Société ne perdra pas grand'chose.

Cependant, comme preuve que j'ai pris au sérieux la mission qui m'a été confiée, je me suis procuré une bonne carte de l'arrondissement de Château-Thierry, et ai fait le calque que j'adresse ci-joint à M. le Président ; j'y ai reporté les localités en rectifiant leur position, tout en leur conservant leur ancienne orthographe. Les localités écrites à l'encre rouge ne figurent pas sur la carte soumise à mon examen.

CHAUVAC DE LA PLACE

**Notice présentée par Monseigneur l'Evêque de Basilié
sur des Pièces de Monnaie trouvées à Château-Thierry**

Messieurs,

Les monnaies dont j'ai l'honneur de vous entretenir ont été trouvées dans la maison de M. Verger, épicier, place du Marché, n° 5. Elles avaient été déposées au nombre de onze en mémoire de la construction du bâtiment. Elles furent trouvées pendant la démolition de sa boutique, dans un morceau de plâtre qui recouvrait la cavité de la première pierre du premier pilier de devant.

Il nous eut été agréable de faire de sérieuses recherches, mais après l'examen de ces pièces avec M. Souliac, nous avons vu qu'elles n'avaient que très peu de mérite archéologique.

Cependant, pour répondre au désir de notre honorable président, nous allons, Messieurs, vous en donner connaissance sous le rapport de l'histoire.

Dix Pièces nous ont été remises par M. le Président :

Deux Pièces de billon de Charles VIII (4483 4497) ;

Quatre Pièces de billon de François I^{er} (1514-1546) ;
Une Pièce de billon de Henri II (1546-1559) ;
Deux Pièces de billon de Charles IX (1560-1574) ;
Une Médaille.

M. Verger, avec une bienveillance qui l'honore, nous a mis entre les mains tous les titres de sa maison, et en remontant au plus ancien propriétaire désigné, nous avons vu le nom de Dame Marguerite de Bussy, veuve de feu M. Jean Couture, procureur au siège dudit Château Thierry, suivant l'acte passé devant M. Delaulne et son confrère, notaires royaux, le 28 février 1654. La fondation de la maison est probablement antérieure d'un siècle à cette date d'après l'inspection des monnaies qui, toutes, sont de la fin du quinzième et du seizième siècle.

1^o *Deux Pièces de billon de Charles VIII (1483-1497).*

Charles VIII donna, en 1485, des lettres de légitimation au comte de Château-Thierry, Antoine de Bourgogne. Il le fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel. En 1492, lettres patentes pour la fondation des Observantins. En 1493, il vérifie les titres concernant la place, auditoire et maison commune à tenir les plaids audit Château-Thierry, ainsi que l'autorisation et l'amortissement du marché, selon les acquisitions qui en avaient été faites.

2^o *Quatre Pièces de billon de François I^{er} (1514-1546).*

François I^{er}, seigneur immédiat de Château-Thierry, en 1514, établit deux foires, l'une le lendemain de l'Ascension, l'autre le 14 octobre. On rapporte, sous la date du 7 juin 1514, des lettres patentes de ce roi, confirmatives de l'exemption de certains impôts accordée à la ville par Louis XII. Concession aux religieuses d'Essômes d'un canton de vignes. En 1519, construction d'un pont sur la Marne. 1520, imposition sur Fère-en-Tardenois pour les fortifications de Château-Thierry.

3^o *Une Pièce de billon de Henri II (1546-1559)*

Henri II, seigneur de Château-Thierry, donna, dans le mois de juin 1547, la seigneurie de Château-Thierry à Robert de la Mark, prince de Sedan.

4^o *Deux Pièces de billon de Charles IX (1560-1574).*

Comme conséquence de l'édit de pacification donnée à Amboise en 1563 par Charles IX, nos manuscrits rapportent que les calvinistes tenaient aussi des assemblées dans notre ville.

Le 18 juin 1574, ce prince rendit un arrêt de maintenue en faveur dans l'administration de l'Hôtel-Dieu des Dames prieures accusées de mauvaise gestion des deniers de l'hospice. Son édit du Roussillon du mois d'août 1564, par lequel il fixe au 4^{or} de janvier le commen-

cement de chaque année, fut accepté ici dès le mois de janvier 1566, comme on peut le voir dans les registres de baptême. 1566, érection de Château-Thierry en duché pairie. 1572, nos manuscrits ne nous rapportent point qu'à Château-Thierry on ait tué ou maltraité personne dans cette année tristement fameuse de la Saint-Barthélemy, bien que, cependant, il y eut des huguenots et des prêches, qu'on y dépendit plus immédiatement du roi, c'est que les habitants étaient alors très bons catholiques. Les ambassadeurs de la Diète polonaise qui venaient annoncer au duc d'Anjou, frère du roi, son élection à la couronne de Pologne, passèrent, au commencement d'octobre 1573, à Château-Thierry avec leur roi, accompagné et conduit par Charles IX, le roi de Navarre, la Reine mère, le duc d'Alençon et plusieurs autres princes et grands seigneurs. Cette brillante compagnie s'arrêta et séjourna dans le château qu'on venait de reconstruire plus à la moderne.

5^e *La dixième Pièce* est une médaille de la même époque, comme on peut s'en assurer par les lettres.

Tel est, Messieurs, le résultat de nos recherches et de notre bonne volonté. Nous ne sommes pas assez instruits sur ces matières pour croire que notre travail soit entièrement exact ; aussi est-ce de grand cœur que nous le soumettons à vos observations, persuadé comme nous sommes, qu'au milieu de vous, nous n'avons qu'à apprendre et à profiter.

Château-Thierry, le 11 juillet 1865.

Pour Monseigneur de Basillite, l'abbé CHEVALIER.

Note sur les Galvessans, présentée par Monseigneur l'Évêque de Basillite

Messieurs,

Les écrivains ont varié sur l'étymologie du mot Galvèse : quelques-uns l'ont fait dériver de *Gallo Helvetia* Suisse française à cause de la beauté de ses paysages ; d'autres de *Gallia vascens*, Nourrice de la Gaule, à cause de la fertilité de ses campagnes ; ceux-ci, de *Gallia vetus*, Vieille Gaule. Comme ces étymologies ne paraissaient pas satisfaisantes, on en a cherché de nouvelles. On a mis en avant *ad Galliam vadum*, gué qui conduit en Gaule ou au village de Gall (lieu dit) ; enfin *Gallia vesca*, Gaule improductive.

Permettez-nous, Messieurs, de dire ici notre sentiment : Si l'on veut suivre toujours la même route, regarder comme certain ce qui nous paraît une erreur, et s'épuiser en recherche sur quelques lettres qui n'ont peut être pas de corps, l'on ne fera qu'accumuler les ténèbres

sur l'origine du mot Gallvèse. Nous voulons dire que l'on a respecté ce qui devait être renversé, et que ce qui n'est rien ou presque rien a été l'objet de beaucoup de science dépensée. En effet, vous avez vu ces quatre lettres *Vese* tourmentées dans tous les sens, et le mot *Gall* constamment respecté.

Abordons à notre tour la question. Nous disons d'abord que dans Gallvèse, la première partie du mot, la racine *Gall* n'a jamais signifié Gaule. Vous désirez assurément connaître le pourquoi : c'est que le mot *Gallia* s'étant changé en Gaule ne peut pas être la racine de *Gall*.

Avant d'avoir étudié la question, M. l'abbé Herbert prévoyait que le mot *Gall* rendu par *Gallia* devait être faux. C'est ce qui nous a été confirmé, sans aucune insinuation de notre part, par deux de nos anciens élèves, MM. Le Coq, archiviste de l'École des Chartes, et Arthur Bertrand qui, tous deux, consacrent leur talent à déchiffrer nos anciennes chartes dans le noble but de venger l'histoire du moyen âge des calomnies que l'ignorance, toujours affirmative, ne cesse de déverser sur ses hommes et ses institutions.

« Vous avez bien raison de n'être pas satisfait de vos étymologies, » nous écrivaient-ils le 14 juin dernier, car *Gallia* s'étant contracté en « Gaule ne peut être la racine de *Gall*. » Nous adhérons pleinement à leur témoignage parce qu'il est logique.

Nous n'acceptons pas plus les sens d'*Helvetia*, *vesc ns*, *vadum*, *vesca* donnés à ces deux syllabes *Vese*. Pourquoi encore ? Parce que *Vese* n'est qu'une terminaison, n'ayant d'autre attribut que d'indiquer qu'il est question d'un pays, d'un peuple. Citons quelques exemples : *Bellovace*, *Brannovice*, *Eburovices*, *Lemovices*. Nous étions persuadé, d'après le génie de la langue latine, que ces finales voulaient dire : « Peuples de, habitants de Beauvais, d'Aulerces, d'Evreux, de Limoges », mais ne voulant marcher qu'avec des preuves, nous avons cherché et trouvé que ces terminaisons *Vese*, *Vace*, *Vice*, sont elles-mêmes une racine qui signifie homme. Nous suivons le *Dictionnaire de Bescherelle*, et nous trouvons : « *Brannovien*, enne, ou *Brannovico* (Et. celt., *Bran* montagne, bois, *Wys* homme) ». Ainsi, *Brannovice* signifierait hommes des forêts ; *Bellovaces*, hommes de guerre ; *Eburovices*, hommes d'ivoire ; *Lemovices*, hommes des marais.

Si nous avons été assez téméraire pour renverser l'ancien édifice de la Gallvèse, vous avez droit, Messieurs, de nous demander d'en reconstruire un autre, sera-t-il plus solide ? C'est à vous d'en juger :

La première autorité que nous vous présentons est du dix-septième siècle ; c'est Adrien de Valois : il vécut de 1607 à 1692, et se consacra

à l'Histoire de France. Ses ouvrages les plus estimés sont ses *Gesta Francorum* et sa *Notitia Galliarum* (Paris, 1675). Son autorité n'a jamais été contestée parmi les savants, et dans le sujet qui nous occupe, on peut le considérer comme le plus digne de croyance.

Voici ce que nous trouvons dans ce dernier ouvrage à la page 137 :

« Ab Vadicassibus nomen habet ad Motronam ager, la *Gallvesse*
« nostris nuncupatus: et Vadicasses (ni fallor) vulgo les Gallevessans
« dicuntur, id est Vadicassini, quasi Cadivassini Ad in L mutato :
« ut pagus Vadensis appellatur le *Va'ois*, cicada une *Cigale*... Pagus
« autem Callivassinus hodie que ex parte quidem Meldorum est Mel-
« dicæque Diocæseos, ut etiam Suessionum: sed ex majore parte
« Catalaunerna seu Vadicassium, Catalaunica que parœciæ. » —
(HADRIANI VALESII, *Notitia Galliarum* page 437, Paris, 1675.)

Pour plus d'intelligence, voici la traduction que nous en avons faite :
« Le territoire de la Marne, que nous appelons la *Gallvèss*, tire son
origine de nos Vadicasses, et les Vadicasses (si nous ne nous trompons
pas) sont appelés ordinairement les *Gallvessans* c'est-à-dire Vadi-
cassini ou bien Cadivassini, en changeant le D en L, comme Pagus
Vadensis est appelé *Le Valois* (cicada cigale). Or, le Pagus Gallivassinus
appartient aujourd'hui en partie au territoire et au diocèse de Meaux
et de Soissons, sa plus grande partie est du territoire et du diocèse
de Châlons-sur-Marne. »

La seconde autorité est de Dom Toussaints du Plessis, bénédictin
de la Congrégation de Saint-Maur (1731) :

« Pour ce qui est de la Gallvesse, il semble qu'on ait pris plaisir à
« deshonorer ce canton par les noms odieux de *Brie pouilleuse* et de
« *Brie galeuse* que d'autres lui ont donnés.

« Quelques-uns, pour écarter les idées basses que font naître ces
« différents noms, ont traduit en latin *Gallvesse* par *Gallia vetus*, et
« *Brie pouilleuse* par *Bria populosa*, ce sont des étymologies après
« coup et fondées sur rien.

« Le nom de Gallvesse tire son origine de celui de Vadicasses,
« peuple dont la principale partie s'étend aujourd'hui dans la ville et
« le diocèse de Châlons-sur-Marne, mais qui sont aussi en partie dans
« les deux diocèses de Soissons et de Meaux. »

La troisième autorité qui donne la même origine à la Gallvèss est
du dix-huitième siècle, c'est le géographe La Martinière 1662 à 1746.
Il est surtout connu comme auteur d'un *Grand Dictionnaire géogra-
phique, historique et critique* (Paris, 1768). Voici ce que nous lisons
à la page 22 : « Gallvèss... a pour ville principale Château-Thierry,
« ce pays répond à peu près au peuple Vadicassii de Ptolémée (177),
« et en tire son nom... ; il est aisé de voir le chemin que ce nom a fait :

« de Vadicasses s'est formé Vadicassini; ensuite en transposant ces deux lettres V et C. on a eu Cadivassini; et enfin le D en L. Calivassini » comme dans Vadensis, cicada, dont sont venus Valois, cigale. » — (*Grand Dictionnaire géographique de La Martinière* Paris, 1768, page 22).

Les Gallvessans, Vadicassini de Ptolémée, viennent des Vadicasses Valois. Pour arriver au mot Galivessans par Vadicassini, il n'y a qu'à transporter la lettre V et la lettre C. ce qui est d'un usage très fréquent dans la Paléographie; alors Vadicassini fera Cadivassini. On objectera que Cadivassini aura pour traduction Cadvessans au lieu de Galvessans: à cela nous répondons que *Cicada* ne fait pas Cicade mais Cigale; que *Cicuta* ne fait pas Cicue mais Cigüe; qu'*Ecclesia* ne fait pas Ecclise, mais Eglise; qu'*Ecloga* ne fait pas Eclogue, mais Eglogue. . .

Nous aurons pour lors Gadvessans et non Gallvessans; poursuivons et disons que *Vadensis* ne se traduit pas par Vadois, mais par Valois; autrefois on disait *Dacrima* pour *Lacryma*, larmes, pleurs; *Dautia* pour *Lautia*, présents que le Sénat faisait aux ambassadeurs envoyés à Rome; maintenant nous n'avons plus Gadvessans, mais Gallvessans; donc Vadicassini doit se traduire rigoureusement par Gallvessans, et les Vadicassini de Ptolémée sont bien le peuple de la Galvèse, les hommes du gué, ou de l'eau ou du fleuve (*Vadum* gué, eau, fleuve, *Wys*, homme).

(2^{me} Partie lue à la Séance du 11 Août)

Après ces autorités, si une chose a lieu de nous surprendre, c'est de voir leur étymologie laissée de côté, pour recourir à d'autres que l'on ne peut appuyer d'aucune preuve sérieuse. Nous avons cru pourtant en pressentir le pourquoi. En effet, Adrien de Valois, en appuyant sa dissertation sur le texte grec de Ptolémée, se mit, par sa traduction latine, en contradiction avec l'histoire, la géographie et les cartes que nous avons eues sous les yeux. Si pourtant nous démontrons que Ptolémée est entièrement d'accord avec l'histoire, la Géographie et les Cartes de la Gaule, il nous semble que rien ne pourra plus s'opposer à ce que nous acceptions comme seule véritable, l'étymologie donnée par La Martinière, Dom Toussaints du Plessis et Adrien de Valois.

Ptolémée nous dit « Μετὰ Μελδας πρὸς τῇ Βελγικῇ Ουαδιχασσι. Κ· πὸλις Νομιμαγος. » et Adrien de Valois traduit: « Ponuntur in Gallia « Lugdunensi post Meldos, propè Belgicam Vadicasses, et urbs eorum « Novomagus, id est Noviomagus ».

En français : « Les Vadicasses sont situés dans la Gaule Lyonnaise, au sud des Meldi près de la Belgique, et leur ville est Novomagus, c'est-à-dire, Noviomagus. »

1° Nous disons que les Vadicasses ne se trouvent pas dans la Gaule Lyonnaise, mais dans la Gaule Belgique ;

2° Qu'ils ne sont pas au sud des Meldi, mais au nord ;

3° Au lieu de dire qu'ils sont auprès de la Belgique, nous avançons qu'ils sont situés auprès de la deuxième Lyonnaise.

Ce n'est pas sans crainte que nous nous sommes déterminé à nous poser en adversaire d'un homme comme Adrien de Valois, mais plus nous cherchions à nous mettre d'accord avec lui, plus nous rencontrions de monuments qui nous en éloignaient, et aucun pour appuyer sa traduction.

Prenons à notre tour le texte grec : « Μετά Μελδας πρὸς τῆ Βελγικῆ Νοαδιχασσιαι. Κ · πόλις Νοιομαγος. »

Voici notre traduction : « Du côté des Meldi (Meaux) dans la Belgique, sont les Vadicasses. Capitale : la ville de Noviomagus. »

Ce qui fait que nous ne sommes pas d'accord, c'est qu'Adrien traduit μετά par « post, après, à la suite de », et nous par « vers, du côté de » ; il prend la première signification, et nous la seconde ; dans ces deux acceptions, μετά gouverne l'accusatif, et la seconde est aussi usitée que la première. Il traduit πρὸς par « propè, auprès de » et nous par « à, dans, sur » ; ces deux significations gouvernent également le datif. Donc en suivant les règles de la Grammaire grecque, nous sommes dans le véritable sens, en traduisant le texte de Ptolémée par « du côté des Meldi (Meaux), dans la Belgique, se trouvent les Vadicasses dont la capitale est la ville de Noviomagus ».

Nous croirons avoir raison si le texte grec et notre traduction concordent de point en point avec l'histoire, la géographie et toutes les cartes que nous avons sous les yeux.

La Gaule Celtique au quatrième siècle formait quatre provinces : les quatre Lyonnaises, et nous ne voyons pas que les Vadicasses y soient compris. La Gaule Belgique renfermait aussi quatre provinces ; la Belgique première, et la Belgique seconde ; la Germanie première et la Germanie seconde. Dans la Belgique seconde, nous trouvons onze peuples principaux : les Nervii, les Morini, les Atrebates, les Ambiani, les Bellovaces, les Veromandici, les Sylvanectes, les Vadicasses, les Suessiones, les Remi et les Catalauni. Les pays correspondants sont : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Marne et la Haute-Marne.

Où étaient situés les Vadicasses que nous trouvons dans la seconde Belgique ? C'est ce que nous allons voir.

1° Dans la première carte de M. Houzé (ouvrage admis pour être placé dans les Bibliothèques des Lycées et Collèges par le Ministre de l'Instruction publique), « La Gaule au moment où Jules-César en fit la conquête (58 ans avant J.-C.), » nous voyons les Vadicasses vers le 4° de longitude et le 49° de latitude, bornés au N. et à l'E. par les Suessiones, à l'O. par les Sylvanectes, au S. par les Meldi.

2° Dans la deuxième carte « La Gaule romaine sous Gratien, divisée en dix-sept provinces (380 après J.-C.), » nous rencontrons encore les Vadicasses avec une capitale Næmagus (qui est celle que lui donne Ptolémée (Noïomagos), les bornes dans la seconde Belgique, sont les mêmes énoncées ci-dessus. Noviomagus est un nom commun à divers pays de la Gaule, entre autres : 1° Lisieux, Spire, Castelnau de Médoc, ou Castillon en Aquitaine, Nimègue dans la Germanie ; 2° Noyon, Nyon en Suisse, Aoust en D'ois dans la Drôme, etc. Je regrette de ne pouvoir donner la traduction française de notre capitale ancienne, M. l'abbé Herbert ne m'ayant pas donné ses notes qu'il avait prises sous la parole de M. Houzé ; Monseigneur ne s'en est plus rappelé, seulement l'opinion fondée de M. Houzé, m'a-t-il dit, c'est que notre pays est un des plus anciens de l'arrondissement, et qu'il a eu le triste avantage de perdre son nom, lors de la fondation de notre château, pour prendre celui de Château-Thierry.

Mais nous nous réservons de traiter cette question lorsque nous nous occuperons de donner à Château-Thierry sa véritable origine

3° Dans la carte de Monin : « La Gaule divisée en dix-sept provinces, » nous voyons encore les Vadicasses aux mêmes degrés de longitude et de latitude avec les mêmes bornes.

4° Dans la grande carte de Malte-Brun « Les Gaules divisées en provinces romaines, et comprenant les conquêtes des Francs, les possessions des Visigoths, celles des Ostrogoths, et le royaume des Bourguignons jusqu'au commencement du sixième siècle, » nous apercevons d'une manière encore plus précise la position de nos Vadicasses, parce qu'on a eu soin de retenir leur territoire en couleur ; les degrés de longitude et de latitude sont toujours les mêmes et les peuples qui les bornent sont encore nos voisins ; toujours la Marne se trouve les baigner.

J'ajoute que nous les voyons disparaître vers le cinquième siècle sans qu'ils soient remplacés, il n'y a que vers le neuvième siècle que nous rencontrons Château-Thierry, mêmes degrés, vers le 4° de longitude et le 49° de latitude. Que sont-ils devenus ? Voici ce que nous répondit M. Houzé « Quant aux changements des noms de peuples, c'est très obscur, l'on peut bien retrouver les anciens noms dans ceux qui

existent, mais on ne peut pas fixer l'époque des changements. »

Résumons. — Les Vadicasses sont bien le peuple de la Gallvèse.

1° Parce que nous les voyons parmi les onze peuples qui formaient la deuxième Belgique

2° Parce que les peuples qui bornaient les Vadicasses sont encore les mêmes qui nous bornent.

3° Parce que les Vadicasses étaient vers le 4° de longitude et le 49° de latitude, c'est notre position actuelle.

4° Parce que les Vadicasses étaient traversés par la Marne comme nous le sommes.

5° Parce que les Vadicasses ont bien pour capitale celle que Ptolémée leur donne.

6° Parce qu'après la disparition du mot, vers le cinquième siècle, nous ne voyons aucun autre peuple sur les cartes qui aurait pu en même temps changer son nom.

7° Parce qu'au dix-neuvième siècle nous voyons établie sur leur territoire une ville nommée Château-Thierry, aux mêmes degrés de longitude et de latitude.

Conclusion. — Le mot Gallvèse remonte au temps gallo-romain. La composition du mot indique incontestablement une époque où la langue latine était en usage, *Vadum*, gué, rivière, *Wys*, étymologie celtique, homme, ou simplement une terminaison latine de pays ou de peuples, comme nous l'avons fait voir. La traduction française de *Vadicassii* est Gallvessans en transportant *v* et *C*, et non un mot donné au hasard.

Messieurs, malgré la conviction que nous nous sommes formée sur cette question, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit plusieurs fois : nous serons heureux de laisser de côté persuasion et conviction, si une plus grande lumière vient nous montrer que nous sommes à côté de la vérité.

Château-Thierry, le 40 août 1865.

Pour Monseigneur de Basille, l'abbé CHEVALIER.

Rapport présenté par M. Barbey sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

Le 19 août dernier avait été fixé pour une excursion dans la commune de Chouy, canton de Neuilly-Saint-Front ; quelques membres seulement de la Société ont répondu à l'appel de notre président, nous le regrettons pour ceux d'entre nous qui n'ont pu profiter de cette charmante partie de plaisir qui tout naturellement offrait aux

membres d'une Société nouvelle le moyen de faire plus ample connaissance.

Le but principal de ce déplacement était la reconnaissance et la visite d'un lieu de sépulture, signalé par M. Harant, à l'extrémité sud-ouest de Chouy, au lieu dit le Patry, à la rencontre du chemin du village et de celui qui mène à la sucrerie de Neuilly. C'est en faisant ces déblais nécessaires à la construction de ce dernier chemin que les terrassiers ont mis à découvert quelques squelettes enterrés à une profondeur d'un mètre environ et trouvé à côté deux haches, une boucle de ceinturon et deux fers de lance.

Ces déblais ont encore offert quelques fragments de poteries et de larges tuiles à rebord ainsi que l'anse d'une amphore ; ils nous ont en outre montré les restes de quelques substructions et les fondations d'un ancien chemin.

Il y a environ trois ans, au même lieu dit, quelques tombes en pierre, nous assure-t-on, avaient été découvertes ainsi que des fragments d'armes et de colliers qui depuis ont été dispersés.

Forts de ces précédents, nous fîmes pratiquer quelques fouilles aux endroits que nous supposions renfermer encore quelques sépultures, et notamment à un endroit voisin appelé la Fosse Robinet, rue du Patry, qui nous avait été signalé pour être l'emplacement d'un ancien cimetière, et nous y découvrîmes en effet quelques ossements appartenant à deux individus, repliés sur eux mêmes, sans orientation, mais nous n'y avons trouvé d'autre objet que les fragments d'une petite fiole en verre tellement mince qu'ils s'écrasèrent sous nos doigts malgré les plus grandes précautions ; le fond de cette fiole était de forme arrondie en mamelon ; nous avons pu le conserver et nous le mettons sous vos yeux.

Nous vous présentons également les objets qui ont été découverts :

La boucle est en cuivre et de la même forme et du même modèle que la plupart de celles qui ont été trouvées en si grand nombre dans le cimetière des Chesneaux ; elle seule suffirait pour indiquer l'âge de ces sépultures et les faire remonter à l'époque mérovingienne.

Les haches et les fers de lance sont en fer et pareils à tous ceux que l'on rencontre dans les sépultures franco-mérovingienne.

L'une de ces haches a quinze centimètres et l'autre dix-sept de longueur, sur une épaisseur à l'emmanchement de trois à quinze centimètres en s'amincissant progressivement jusqu'au taillant. Les courbes de la plus petite sont plus gracieuses que celles de la plus grande, mais toutes deux sont très maniables et devaient être une arme redoutable.

Quant aux fers de lance, ils sont plats avec un léger renflement

sur la ligne centrale et terminés par une douille destinée à recevoir le bois. L'un a vingt et l'autre vingt-cinq centimètres de longueur; ce dernier est en forme de feuille lanceolée et offre sur la douille une entaille de huit centimètres de longueur destinée sans doute à assurer le manche de la lance; l'autre affecte une forme oblongue légèrement enflée sur les bords, avec un renflement plus prononcé à l'extrémité inférieure de la lame, et il pourrait bien appartenir à une javeline destinée à être lancée à la main. Le peu de diamètre que devait avoir le manche, vingt-quatre millimètres, autorise cette supposition. Nous avons regretté de n'avoir pas trouvé l'angon des Francs, qui devait pourtant être commun et que cependant on rencontre si rarement.

J'ai assisté à des fouilles faites aux environs de Laon, dans des tombes de la même époque, et j'y ai rencontré des haches de la même forme, mais qui m'ont paru plus fortes; j'en ai recueilli entre autres objets un large couteau à un seul tranchant appelé *scramasax*. Comme il n'en a pas été découvert à Chouy, je prends la liberté de le mettre sous vos yeux pour faire connaître cette arme à ceux d'entre vous qui n'en auraient pas encore vu.

Avant cette visite aux sépultures de Chouy, les membres de la Société avaient été visiter l'église du village qui quoique grande et vaste n'offre rien de remarquable. Elle paraît en grande partie avoir été bâtie au quinzième siècle, mais certaines portions sont évidemment d'une époque antérieure. Quelques irrégularités dans les voûtes et les bas-côtés, certaines amorces que l'on remarque, dénotent des remaniements ou des reconstructions qui en attendaient d'autres.

L'intérieur contient encore quelques inscriptions funéraires sans intérêt.

L'extérieur très simple et sans détails de sculpture, n'offre qu'un assemblage confus d'énormes contreforts de l'effet le plus disgracieux. Le clocher en charpente, recouvert d'ardoises est moderne et doit en avoir remplacé un autre qui peut-être a été brûlé et devait donner au monument un meilleur aspect.

« Chouy, nous dit M. Melleville dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, a pour patrons saint Gervais et saint Protais, et fut possédé jusqu'à la Révolution par le Chapitre de Soissons qui l'avait acquis en 4486 de son dernier seigneur Nicolas des Fossés. »

Au sortir de Chouy, à environ deux kilomètres au-dessus du hameau des Crouttes et dominant la vallée dans une position militaire parfaitement choisie, l'on distingue les ruines d'une tour isolée que les habitants nous dirent être un ancien moulin à vent et qu'on nomme la tour de Chouy; la Société voulut s'y rendre, — à ses murs d'un mètre quinze centimètres d'épaisseur, à ses deux étages effondrés qui lais-

sent encore voir deux fortes cheminées pratiquées dans l'épaisseur des murs, elle reconnut bien facilement les restes d'une ancienne fortification du moyen âge. Des débris de pierres et de constructions rasant le sol montrent que cette fortification n'était pas complètement isolée, mais nous avouons n'avoir à cet égard aucun renseignement.

De là l'on descendit aux Crouttes qui ne sont que des habitations creusées dans la roche calcaire que forme le flanc de la colline au bas de laquelle coule l'Oureq. Peut-être ces habitations ont-elles été creusées par les premiers Gaulois comme en tant d'endroits du Soissonnais.

Mais le temps nous pressait ; après avoir donné un coup d'œil à l'église de Neuilly-Saint-Front, qui mériterait à elle seule une description, ainsi qu'à la chapelle de Saint-Front et à son grès légendaire, la Société salua en passant les églises de Bonnes et de Monthiers, le château qui domine ce dernier village, la porte romane si curieuse de l'église d'Epaux et rentre à Château-Thierry en se promettant bien de compléter dans une nouvelle excursion la visite des richesses qu'elle n'avait fait qu'entrevoir.

BARBEY.

Rapport présenté par M. Bigorne sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

J'ai remis à la Société d'Anthropologie de Paris, les quatre crânes recueillis à Chouy, près de Neuilly-Saint-Front, par M. Harant. De ces quatre crânes trouvés avec des francisques, une boucle en bronze, etc., l'un paraît avoir appartenu à un individu d'une dizaine d'années; il présente les incisives supérieures en voie de remplacement.

Un autre crâne par ses proportions, se rapproche de ceux trouvés près de Pierrefonds, au Mont-Berny, non loin des substructions d'une ville détruite au commencement du cinquième siècle après J.-C., lors des grandes invasions des peuples barbares dans les Gaules, cependant il paraît plus globuleux, par suite du développement considérable de ses apophyses mastoïdes, qui semblent accroître son diamètre vertical. Ce crâne provient vraisemblablement d'un des descendants des habitants de la Gaule, antérieurs à l'arrivée des peuples Germains.

La troisième tête, comme la première, trouvée à côté de lui, présente la suture médio frontale, disposition ostéologique, sinon rare, du moins peu commune, surtout chez l'adulte. Le front est bien conformé, le crâne présente un assez grand développement dans le sens antéro-postérieur. Sa forme le rapproche de quelques crânes recueillis dans des chambres sépulcrales de l'âge de la pierre polie, auprès de

l'Isle-Adam, par M. Serres, et à Chamant, près de Senlis, par M. le comte de La Vaulx, ainsi que de nombreux crânes de l'époque mérovingienne trouvés à Champlieu, à Chelles, à Amiens, à Langres par MM. Broca, Bourgeois, Garrigou, de Saulcy et Fernel.

La présence des francisques avec les crânes déterrés à Chouy, devrait donc plutôt faire regarder ce dernier comme ayant appartenu à quelque individu de la race germanique septentrionale, à quelque Franc.

Quant au quatrième crâne, malheureusement très incomplet, il est volumineux et présente une dolichocéphalie tout à fait exceptionnelle, c'est à dire offre un diamètre antéro-postérieur très considérable, et un diamètre bilatéral peu considérable. En effet, le rapport de ces deux diamètres, c'est à dire l'indice céphalique n'est guère que de soixante-six centièmes. Or, à propos du crâne très dolichocéphale donné par M. de Closmadeuc, M. Broca a fait remarquer que parmi les nombreux crânes français déposés dans le Musée de la Société d'Anthropologie, il n'y en avait que cinq ayant un indice céphalique inférieur à soixante-dix centièmes, et que sur ces cinq, il y en avait trois de l'époque mérovingienne, deux recueillis à Chelles ayant soixante-neuf et soixante-huit centièmes, et le troisième trouvé à Champlieu n'ayant que soixante-sept centièmes. Ce crâne trouvé à Chouy, très-vraisemblablement de cette même époque, viendrait donc fournir un quatrième exemple d'extrême dolichocéphalie parmi les conquérants Francs.

Très près du Soissonnais et du Valois, voisin de Billy-sur-Ourcq, de Noroy-sur-Ourcq, Chouy devait être compris dans l'Orchois ou *Pagus orcensis*, pays traversé par l'Ourcq *Urcum*, ayant pour capitale *Ulcum* ou *Ulcheium*, actuellement Oulchy. Ce *Pagus orcensis*, sous Gratien, en 380 après J.-C., selon certains géographes, dépendait de la quatrième Lyonnaise *Lugdunensis quarta*, selon d'autres de la seconde Belgique *Belgica secunda*, dont Soissons faisait partie.

Il serait possible que ces ossements enfouis dans la terre, et que les armes trouvées à Chouy fussent les derniers vestiges d'un des nombreux combats, qui durent avoir lieu dans cette région de l'Empire romain, durant les premiers temps de l'occupation des Gaules par les Francs, avant et après les défaites que ces conquérants firent éprouver en 448 et vers 486, devant Soissons, à Aélius et à Syagrius, derniers représentants de la domination romaine dans le nord des Gaules.

BIGORNE.

Compte-Rendu sommaire des trois Volumes des Mémoires lus à la Sorbonne (1863, 1864, 1865), présenté par M. l'Abbé Chevallier.

MÉMOIRES DE 1863

- 1^o *Note sur la Caverna sépulcrale de Mézy, près Port-à-Binson, arrondissement d'Épernay*, par M. SAVY.

Cette note curieuse pour notre département ne donne que des hypothèses, sans rien conclure pour le moment, parce qu'un des membres ne partage pas l'opinion de ses collègues. Et cependant il est à côté de la vérité lorsqu'il dit « que l'histoire ne fait pas mention que nos pères, les vieux Gaulois, fussent dans l'usage de transférer les restes de leurs ancêtres d'un lieu dans un autre » (Voir le *Panégyrique de Madame de La Rochejacquelein* par Monseigneur Pie).

- 2^o *Notice sur la Pierre de Chelles, dite Pierre de Chilpéric*, par M. CARRO.

Cette notice ne satisfait pas le lecteur ; dorénavant, lorsque nous nous arrêterons à la station de Chelles, nos idées seront bien modifiées en regardant cette pierre. Tout est en doute.

- 3^o *Anciennes Peintures murales de l'église collégiale de Saint-Quentin*, par M. BENARD.

C'est une description des peintures que l'on retrouve sous le badigeonnage.

MÉMOIRES DE 1864

- 1^o *Dissertation sur le Lieu de l'assemblée annuelle des Druides*, par M. DE LA SAUSSAYE.

Cette dissertation offre un intérêt toujours actuel pour la science. L'auteur, après avoir traité de l'importance des frontières chez nos Gaulois, aborde la question des tertres (tumuli) et arrive par de nombreux exemples à indiquer sur les frontières du pays Chartrain et du Berry, l'endroit où les Druides tenaient leurs réunions générales.

- 2^o *Sur les Symphonies de la cathédrale de Meaux*, par M. le Comte de PONTÉCOULAND.

Ce travail offre quelques pages d'archéologie sur la cathédrale qui peuvent intéresser plusieurs d'entre nous.

- 3^o *Le Mot d'une énigme sur toile, ou le Tableau allégorique*, par M. LAPAUME, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.

Ce travail ne laisse rien à désirer, il nous offre quelques détails piquants d'histoire sur Henri IV et Gabrielle d'Estrées.

4° *Le Trésor de la cathédrale de Troyes*, par M. LE BRUN DALBANNE.

Cet ouvrage est bon à consulter. Il nous donne le symbolisme au moyen âge des anneaux, des crosses ; l'histoire des calices, patènes, coffrets, aumônières, et un échantillon des mœurs du onzième siècle.

5° *Recherches sur l'art à Douai, aux quatorzième, quinzième et seizième siècles, et sur la vie et l'œuvre de Jean Belle-Jambe, auteur du rétable d'Anchin*, par M. ASSELIN et M. l'abbé DEHAISNES.

Nous lisons à la page 259 :

« Il y a deux ans, nous avons rencontré, chez M. Forgeais, archéologue de Paris, deux volets d'un triptyque provenant de Château-Thierry. L'abbé Charles Coguin y figure dans la même attitude recueillie ; il nous a été facile d'y reconnaître l'école de l'auteur du rétable d'Anchin (1520). »

MÉMOIRES DE 1865

1° *De l'Art gaulois*, par HUCHER.

Nous trouvons dans la numismatique des notions précises, irrécusables sur le costume, l'épigraphie et le symbolisme de nos aïeux, contemporains de Vercingetorix.

2° *Topographie ancienne des côtes du Cotentin*, par M. QUÉNAUD.

Cette topographie est une étude très intéressante sur les envahissements ou délaissements de la mer ; cette étude peut se rapporter aux fleuves et particulièrement à la Seine.

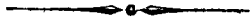
3° *Notice sur une chasuble du douzième siècle*, par M. S. PRIoux.

Cette chasuble, dite du Miracle, fut donnée en 1153 à l'église de Braine, diocèse de Soissons, par Henri de France, évêque de Beauvais et plus tard archevêque de Reims.

4° *Etude sur les croix de pierre du Morbihan*, par M. ROSENZWEIG.

Cette étude est de tous les temps et de tous les pays, voilà ce qui donne un grand intérêt à cette monographie.

L'Abbé CHEVALIER.



T A B L E

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1865

Séance de Janvier.....	page 3
Séance de Février.....	5
Séance de Mars.....	6
Séance d'Avril.....	9
Séance de Mai.....	40
Séance de Juin.....	43
Séance de Juillet.....	44
Séance d'Août.....	47
Séance de Septembre.....	49
Séance d'Octobre.....	22
Séance de Novembre.....	24
Séance de Décembre.....	26
Rapports présentés à la Société pendant l'Année 1865	
Rapport sur l'Exercice 1864, présenté par M. Périn, Archiviste, faisant fonctions de Trésorier.....	35
Rapport présenté par M. Harant, sur plusieurs dents fossiles d'Elephas primigenius, trouvées dans les gravières de Mézy-Moulins.....	36
— Rapport présenté par M. Barbey sur une inscription trouvée dans l'église de Coupru.....	38
— Rapport présenté par Monseigneur l'Évêque de Basilite, sur des Pièces de Monnaie trouvées dans la maison qu'il habite, rue Racine, à Château-Thierry.....	41
— Recherches sur l'Étymologie du mot Galvèze, — Rapport de M. Barbey.....	43
— Notes présentées par M. A. de Vertus — Aperçu des sources inédites à étudier dans l'arrondissement de Château-Thierry.....	47
Rapport présenté par M. Chauvac de la Place sur une Ancienne Carte du Gouvernement de Château-Thierry.....	52
— Notice présentée par Monseigneur l'Évêque de Basilite sur des Pièces de Monnaie trouvées à Château-Thierry.....	53
— Note sur les Galvessans, présentée par Monseigneur l'Évêque de Basilite.....	55
— Rapport présenté par M. Barbey sur l'Excursion de Chouy....	61
— Rapport présenté par M. Bigorne sur l'Excursion de Chouy..	64
Compte-Rendu sommaire des trois Volumes de Mémoires lus à la Sorbonne (1863, 1864, 1865), présenté par M. l'Abbé Chevalier.....	66



NOMS DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES

MM.

VIARD, Sous-Préfet de Château-Thierry, *Président d'honneur*.
DE GERBROIS, Maire de Château-Thierry, *Vice-Président d'honneur*.
HACHETTE, Ingénieur des Chemins de Fer, à Gland, *Président*.
SOULIAC-BOILEAU, à Château-Thierry, *Vice-Président*.
L'Abbé GOURMAIN, Curé de Chézy-l'Abbaye, *Secrétaire*.
RENAUD, Imprimeur à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*.
BESNARD, aux Chesneaux, *Trésorier*.
PÉRIN, à Château-Thierry, *Archiviste, Vice-Trésorier*.
VICOMTE D'AMÉCOURT, à Mont-Saint-Père.
BÉCART, Professeur au Collège de Château-Thierry.
BIGORNE, Maire de Marigny-en-Orxois.
L'Abbé BUIRETTE, Curé de Gland.
CHAUVAC DE LA PLACE, Chef de section au Chemin de Fer de l'Est.
DELORME, à Château-Thierry.
DEMONCY-MINELLE, à Fresnes, par Fère.
FLEURY, Directeur de l'Usine à Gaz de Château-Thierry.
L'Abbé FRION, Aumônier des Chesneaux.
L'Abbé GUILLIOT, Curé d'Essômes.
HARANT, Agent-Voyer d'arrondissement.
L'Abbé HILAIRE, Curé de Nogentel.
LENOIR, Maire de Chézy-l'Abbaye.
MARS AUX, Maire de Nesles, membre du Conseil général de l'Aisne.
MATEUX, à Etampes.
MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
OSCAR PILLE, Juge au Tribunal civil de Meaux.
Le Docteur PETIT, à Château-Thierry.
L'Abbé PIGNON, Curé de Crézancy.
PROULLE, à Etampes.
Le Comte de ROUGÉ, au Charmel.
USSON, Archiprêtre de Château-Thierry.
DE VERTUS, Maire de Brécy.
WADDINGTON, membre du Conseil général de l'Aisne, à La Ferté-Milon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

MGR BAUDICHON, Evêque de Basile, à Château-Thierry.
L'Abbé BLAT, Curé Doyen de Crécy-sur-Serre.
L'Abbé CHEVALIER, Secrétaire de Mgr de Basile à Château-Thierry
BARBEY, à Château-Thierry.
GARDEUR, à Château-Thierry.
L'Abbé GILQUIN, Econome de Saint-Charles, à Chauny.
L'abbé HERBERT, Secrétaire de Mgr de Basile, à Château-Thierry.
L'Abbé LEBLANC, Curé de Pavant.
H. LENOIR, Dessinateur à Chézy-l'Abbaye.
MALNORY, Inspecteur des Ecoles, à Château-Thierry.
OUTIN, à Crouttes, par Charly.
VARIN, à Crouttes, par Charly.
DE TILLANCOURT, Député de l'Aisne.
MOULIN, à Courbevoie, près Paris.
ENCELAIN, Avoué à Château-Thierry.
COTTÉ, Vétérinaire à Château-Thierry.
CARRO, Bibliothécaire à Meaux.
PAILLET, Président honoraire du Tribunal de Château-Thierry.
MAGIET, à Château-Thierry.
GUÉRIN, à Château-Thierry.
POISSON, à Verdilly.
Le Comte ERARD DE LA VAULX, à Rozoy-Belleville.
L'Abbé VENANT, Curé d'Epaux-Bézu.